

Hiver 2016

Nouvelles CSQ

Publication officielle de la Centrale des syndicats du Québec



Commissions
scolaires

PROJET DE LOI
DISCUTABLE

Négos du secteur public

**PRÈS DU FIL
D'ARRIVÉE**

facebook.com/lacsq

Cégeps

QUEL AVENIR POUR LA
FORMATION GÉNÉRALE ?

Frais accessoires en santé

SYSTÈME PUBLIC EN
DANGER

Renouveau syndical

SORTIR DES SENTIERS
BATTUS





La Personnelle + Les protections RésAut CSQ = la bonne combinaison pour vos besoins en assurances auto, habitation et entreprise

Votre syndicat et **La Personnelle** ont négocié une entente qui vous donne accès aux avantages d'une assurance de groupe. Commencez à économiser dès aujourd'hui grâce aux tarifs de groupe exclusifs et aux protections personnalisées!

Découvrez pourquoi 98%⁺ de nos clients renouvellent leur contrat année après année.

Demandez une soumission et comparez

1 888 476-8737



csq.lapersonnelle.com

Les
protections
RésAut **CSQ**
Assurances auto, habitation et entreprise



Assureur choisi par la CSQ



laPersonnelle

La bonne combinaison.

JOURNÉE
PLEIN AIR
AVEC LES
CHEVAUX

THÉMATIQUE 2016 :
Le cow-boy
dans l'espace !

Sécurité :
animateurs
spécialisés

HORAIRE DÉTAILLÉ - JOURNÉE PLEIN AIR DU 1101 :

10h Spectacle équestre
10h15 Le groupe des participants est réparti
en plusieurs équipes. Chaque participant
se verra désigné une monture adaptée
à ses besoins. Une démonstration
équestre suivra
10h45 Équitation pour tous !
12h Dîner champêtre dans
le décor de la Mangerie
12h30 Visite des écuries avec
remise de la carotte
apportée par le cavalier
pour son cheval ou son poney
Début de la 2^e période
d'équitation pour tous !
14h30 Épreuve finale pour déterminer
l'équipe qui emportera le trophée
des cow-boys !

14h45 Dernier rendez-vous
avant le départ.
Remise d'une photo
souvenir gratuite et
personnalisée
du cavalier avec
son cheval ou
son poney

PROGRAMME CONFORME
AUX OBJECTIFS DU MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR
ET DU SPORT

SEULEMENT
12.75\$
(TAXES EN SUS)

Âge :
5 à 13 ans
Activités : 10h à 15h
Groupe : 10 à 250
participants

ACTIVITÉS
ÉTÉ ET
HIVER



ÉCOLE
D'ÉQUITATION
MILLE CENT UN

Sécurité :
Animateurs
spécialisés

DEPUIS PLUS
DE 39 ANS !

DIANE AUTHIER, PDG École d'équitation 1101
Propriétaire-Entraîneur, accrédité par :

- Fédération équestre du Québec
- Canada Hippique
- Diplômée Cadre Noir de Saumur (France)
- Attestations de randonnées : Maroc, Mexique, Espagne, Grèce et Belize
- Certification Emploi-Québec

Excellence reconnue de l'École d'équitation 1101 par les organismes :

- Équi-Qualité
- Tourisme Québec
- Québec à cheval
- Association des camps certifiés du Québec

1101, Grand Rang, La Présentation (Québec) J0H 1B0
Réservation et information : 450 796-5993
info@ecoledequitation1101.com
ecoledequitation1101.com

Mot de la rédaction



Un menu chargé en ce début d'année

On a parfois l'impression que, pendant la négociation du secteur public, le temps s'arrête. Pourtant, les représentantes et représentants syndicaux multiplient les assemblées et veillent au grain pour protéger les conditions de travail des membres. Si les employées et employés de l'État se sont mobilisés de façon aussi exceptionnelle dans les derniers mois, c'est non seulement pour obtenir des conditions de travail décentes, mais aussi pour protéger les services publics des attaques sournoises du gouvernement Couillard, qui choisit d'en privatiser de grands pans, sous le couvert de l'austérité.

Cette édition du magazine présente les faits saillants des ententes de principe intersectorielle et sectorielles conclues tout juste avant les Fêtes. On y propose aussi des articles portant, notamment, sur la lutte que mène le secteur de la petite enfance contre les compressions et le manque de vision du gouvernement.

De plus, on y dénonce la multiplication des frais accessoires en santé – entre 100 et 200 millions de dollars sont réclamés annuellement aux patientes et patients du Québec –, ce qui non seulement contrevient à la Loi canadienne sur la santé, mais aussi nuit au principe de l'accessibilité aux soins.

En éducation, le magazine se penche sur le projet de loi portant sur la gouvernance scolaire. La CSQ fera d'ailleurs entendre sa voix lors des consultations parlementaires en portant une attention particulière aux répercussions de celui-ci, entre autres, sur l'organisation du travail, l'autonomie professionnelle et l'équilibre dans l'offre de services aux élèves.

Il est à noter que les 15 et 16 mars 2016, à Montréal, notre centrale lancera sa quatrième édition du Rendez-vous CSQ de l'éducation. L'égalité des chances en éducation sera au cœur de cet événement incontournable. Tous les détails seront disponibles sur notre site Web.

Bonne lecture !

CATHERINE GAUTHIER *Rédactrice en chef*



Pour nous écrire nouvellescsq@lacsq.org

10	NÉGOCIATIONS DU SECTEUR PUBLIC ENTENTES DE PRINCIPE INTERSECTORIELLE ET SECTORIELLES LES MEMBRES INVITÉS À SE PRONONCER	26	SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX DES SYNDICATS INFLUENTS EN SANTÉ
17	ÉDUCATION COMMISSIONS SCOLAIRES : UN PROJET DE LOI DISCUTABLE	32	SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX LE STPL-BOUCLIER REGROUPÉ AFFILIATION À LA CSQ : UN CHOIX DÉTERMINANT
19	ÉDUCATION JEUNES AUTOCHTONES : L'ESPOIR DE LEUR NATION	33	PETITE ENFANCE UN MANQUE DE VISION PLUS QUE DÉPLORABLE
22	RÉSEAU SCOLAIRE FPSS-CSQ : UNE NOUVELLE AFFILIATION À JONQUIÈRE	35	SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL : DES SOLUTIONS EXISTENT
23	ENSEIGNEMENT PRIVÉ LA FPEP-CSQ PART EN CAMPAGNE	37	SÉCURITÉ SOCIALE LA PRIME D'ASSURANCE MALADIE N'AUGMENTERA PAS
24	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR QUEL AVENIR POUR LA FORMATION GÉNÉRALE AU COLLÉGIAL ?	38	RENCONTRE LE RÈGNE DU NÉOLIBÉRALISME TOUCHE À SA FIN
25	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PRIX D'EXCELLENCE IMPORTANTS VOIENT LE JOUR	40	RENOUVEAU SYNDICAL LES SYNDICATS DOIVENT SORTIR DES SENTIERS BATTUS



**LA CSQ,
AU SERVICE DES
PERSONNES
EN MOUVEMENT
AVEC SON TEMPS**



Imprimé sur du Rolland Enviro100 Satin, contenant 100 % de fibres postconsommation, fabriqué à partir d'énergie biogaz et certifié FSC[®], ÉcoLogo et Procédé sans chlore.

En choisissant ce papier pour l'impression du magazine, plutôt qu'un produit fait à 100 % de fibres vierges, la CSQ a réalisé plusieurs économies environnementales :



Nouvelles CSQ Volume 36, No. 2 Publication de la Centrale des syndicats du Québec 9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3, Tél. : 514 356-8888, Téléc. : 514 356-9999 Courriel : nouvellescsq@lacsq.org / **Directrice des communications** Marjolaine Perreault / **Rédactrice en chef** Catherine Gauthier / **Secrétaire adjointe aux publications** France Giroux / **Révision** Martine Lauzon, Anne-Catherine Sabas, Suzy Bélanger / **Publicité** Jacques Fleurent • 514 355-2103 fleurent.jacques@csq.qc.net / **Page couverture** François Beauregard / **Photographes** François Beauregard, Pascal Rathé, iStockphoto / **Retouches photo** Yves Vaillancourt / **Dépôt légal** Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada. ISSN 1497-5157 / **La CSQ sur le Web** lacsq.org / **Abonnement** Service des communications, 514 356-8888 giroux.france@csq.qc.net / **Postpublications** N° de convention 40068962. Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à : **Publication de la Centrale des syndicats du Québec** 9405, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H1L 6P3.

 Rejoignez-nous sur Facebook!
facebook.com/lacsq

Le Québec a été témoin d'une mobilisation syndicale si importante, au cours des derniers mois, qu'elle s'inscrira certainement dans son histoire. Vous avez fait la démonstration que les services publics du Québec vous tiennent à cœur. Vous avez aussi démontré à quel point vous étiez prêts à vous mobiliser et à lutter pour le bien commun. Notre lutte a été à ce point inspirante qu'elle a conquis les parents, les patientes et les patients, et l'ensemble de la population. Je vous lève mon chapeau !

Dans nos assemblées syndicales, pleines à craquer, vous avez voté des mandats très forts en appui à nos moyens d'action. Lors de nos quatre jours de grève, je vous ai vus fiers de défendre une cause si juste : des conditions de travail décentes et une offre de services publics accessibles et de qualité. Dans la rue, les coups de klaxon et l'appui de la population ne se sont pas taris, bien au contraire.

Malgré l'entêtement du gouvernement Couillard à maintenir le cap sur l'austérité, nous avons réussi, en décembre, à l'ébranler et à briser le strict cadre financier auquel il tenait tant. Nous avons contrecarré ses très nombreuses demandes de concessions démesurées, maintenu des avantages obtenus lors des précédentes négociations et réalisé des gains.

Au lendemain de l'entente de principe conclue en front commun, le Conseil général des négociations de la CSQ a d'ailleurs voté à la majorité en faveur de sa recommandation aux membres. En janvier, vous serez donc invités à en prendre connaissance dans vos assemblées syndicales et à voter.

LA BATAILLE N'EST PAS TERMINÉE

En 2016, s'il poursuit dans la voie de l'austérité et de la privatisation, le gouvernement Couillard trouvera encore la CSQ sur son chemin. Nous ne le laisserons pas sabrer nos services publics, acquis au fil des 50 dernières années, qui ont contribué à édifier notre société.

En santé, nous nous mobiliserons pour que notre personnel puisse continuer d'offrir des soins de qualité, malgré les fusions d'établissements. En petite enfance, nous défendrons les services de garde publics, qui contribuent chaque jour à préparer nos tout-petits pour l'avenir, tout en luttant contre leur privatisation. En éducation, nous réclamerons, à nouveau, un réinvestissement massif pour que nos élèves ainsi que nos étudiantes et étudiants puissent apprendre dans les meilleures conditions possible.

D'ailleurs, nous attendons avec impatience les consultations sur le projet de loi concernant la gouvernance scolaire. Ce sera l'occasion, pour la CSQ, de faire entendre sa voix dans cet enjeu majeur. De plus, au printemps, notre Centrale tiendra un grand rendez-vous de l'éducation pour réfléchir et se positionner sur la question de l'égalité des chances en éducation.

La fin de l'austérité et plus d'égalité : voilà ce que je nous souhaite, à toutes et à tous, pour cette nouvelle année qui s'amorce. Ensemble, forts et unis, nous continuerons à travailler à l'atteinte de notre objectif commun : une société +JUSTE et plus démocratique.

Solidarité !



Louise Chabot

Louise Chabot
Présidente

LES MILITANTS, UNE WEBSÉRIE À DÉCOUVRIR

La websérie *Les militants* donne la parole à des personnes qui témoignent de leurs luttes ayant servi à obtenir des lois sociales, des services à la collectivité, ainsi que des gains pour les travailleuses et travailleurs, syndiqués ou non. Les membres de la CSQ reconnaîtront, sur le site ferrisson.com, Daniel B. Lafrenière, Pierre-Paul Côté, Monique Pauzé, Micheline Jourdain, Lionel Bergeron et Yvon Charbonneau au nombre des personnes interviewées.



LES GRANDES RENCONTRES DE LA FONDATION JASMIN ROY

Pour prévenir et contrer l'intimidation

La Fondation Jasmin Roy, en collaboration avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le Réseau des donateurs pour la paix, a lancé le projet *les Grandes rencontres* : vers un climat scolaire positif et bienveillant. La CSQ est également partenaire de ce projet, qui consiste en une formation d'une journée offerte dans toutes les régions du Québec, au cours des trois prochaines années. Cette initiative fournira au milieu scolaire des outils supplémentaires pour prévenir et contrer l'intimidation, et contribuera ainsi à maintenir un climat positif au sein des écoles.

Régions visitées en 2015-2016

Laval	3 et 4 février 2016
Lanaudière (Joliette)	17 et 18 février 2016
Laurentides (Sainte-Adèle)	22 et 23 mars 2016
Chaudière-Appalaches (Saint-Georges-de-Beauce)	30 et 31 mars 2016

Pour en savoir plus : lesgrandesrencontres.com.

Un coup de pouce pour vos projets EVB-CSQ

Vous souhaitez organiser une session régionale des EVB-CSQ, poursuivre la tenue d'une activité propre à votre région, organiser une marche de solidarité ou une rencontre pour promouvoir le mouvement dans votre secteur ? Le programme d'appui financier des EVB-CSQ pourrait vous donner un précieux coup de pouce ! Il est destiné aux regroupements d'affiliés souhaitant réaliser, d'ici la fin de l'année scolaire, des activités conjointes dans leur milieu. Tous les détails sur evb.lacsq.org/membres/financement/financement-destine-aux-affilies.

COLLOQUE SOLIDAIRES DANS LA DIVERSITÉ

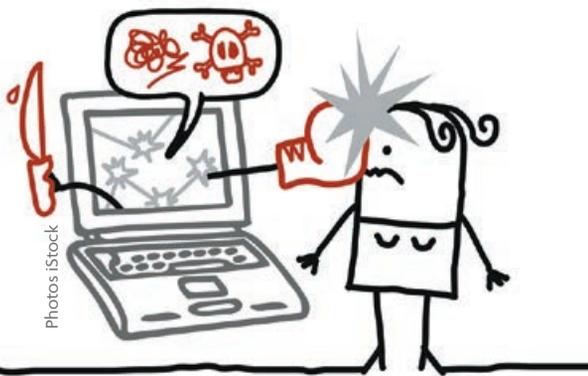
Le troisième colloque de la Table nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie des réseaux de l'éducation, dont le thème est *Solidaires dans la diversité*, aura lieu les 21 et 22 janvier 2016 au cégep Garneau, à Québec. Pour en savoir plus : colloquehomophobie.org/2016.



Étude sur l'engagement des jeunes

Écoles secondaires recherchées !

Une importante recherche portant sur l'engagement des jeunes sera réalisée par les EVB-CSQ, Oxfam-Québec, Amnistie internationale, la Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ) et l'Association professionnelle des animatrices et animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire du Québec, en collaboration avec le Service aux collectivités de l'UQAM.



LA CYBERINTIMIDATION VÉCUE PAR LE PERSONNEL ENSEIGNANT

NOUVELLE ÉTUDE EN COURS

Une nouvelle étude vise à mieux comprendre le phénomène de la cyberintimidation subie par le personnel enseignant et à en mesurer l'ampleur. La recherche, dont la CSQ est partenaire, s'inscrit dans le cadre du Programme d'aide financière à la recherche et à la création de l'UQAM. Les travaux seront réalisés par Stéphane Villeneuve, professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'UQAM. Les enseignantes et enseignants seront conviés à participer à la collecte de données au cours de l'hiver 2016.

La cyberintimidation dans le milieu de l'éducation préoccupe la CSQ depuis plusieurs années. Rappelons que la Centrale a mené deux sondages à ce sujet, soit en 2008 et en 2011 (voir l'édition été 2011 de *Nouvelles CSQ*). Dans un contexte où les technologies de l'information et de la communication évoluent rapidement, cette nouvelle étude permettra d'avoir l'heure juste sur ce phénomène.

L'objectif? Mesurer les effets positifs qu'engendre l'engagement des jeunes sur leur réussite scolaire et la persévérance scolaire ainsi qu'en matière de lutte contre le décrochage. Il est à noter que des personnes volontaires sont recherchées pour distribuer les questionnaires d'enquête auprès des jeunes et des membres du personnel de leur établissement. L'échantillonnage peut être réalisé à l'échelle d'une classe, de quelques classes ou de l'établissement, selon les disponibilités. Vous souhaitez collaborer à cette enquête? Communiquez avec le secrétariat EVB-CSQ (admevb@lacsq.org).

Une campagne de SOS violence conjugale à partager

L'organisme SOS violence conjugale, dont le personnel est affilié au Syndicat du personnel des organismes de développement de la main-d'œuvre (SPODMO-CSQ), a



lancé récemment quatre publicités percutantes présentant, de façon efficace, les différentes facettes de la problématique : *Aimer au répressif*, *Caresser au dominatif*, *Voir à l'incompréhensif* et *Rester au définitif*. Les publicités peuvent être partagées sur Facebook. Rappelons que SOS violence conjugale offre des services gratuits, anonymes et confidentiels, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, par téléphone ou courriel, aux victimes de violence conjugale et à l'ensemble des personnes concernées par cette problématique. Pour en savoir plus : sosviolenceconjugale.ca.

RENDEZ-VOUS CSQ DE L'ÉDUCATION 2016

La quatrième édition du Rendez-vous CSQ de l'éducation aura lieu les 15 et 16 mars, à Montréal. L'égalité des chances en éducation est devenue un idéal à atteindre. Au fil du temps, de nombreux changements ont été apportés au réseau de l'éducation. A-t-on progressé vers l'atteinte de cet idéal ou, au contraire, tendons-nous à nous en éloigner? C'est la question qui sera au cœur de cet événement. Plus d'informations sur la programmation et les modalités d'inscription seront disponibles prochainement sur le site lacsq.org.

À PROPOS DE LA COP21

À la veille de la conférence des Nations Unies sur les changements climatiques 2015 (COP21), le 29 novembre dernier, une cinquantaine de personnes représentantes des EVB-CSQ, du Syndicat des employé(e)s du Collège St-Joseph-de-Hull (affilié à la FPEP-CSQ) et de l'AREQ-CSQ, ont pris part à la *Marche 100 % possible* pour le climat, à Ottawa. Également, plus de 20 000 jeunes des EVB-CSQ ont observé une minute de réflexion pour la Terre, le 30 novembre dernier, au moment où les leaders mondiaux, réunis à la COP21, en faisaient de même.

Enfin, soulignons que l'Internationale de l'Éducation (IE), à laquelle la CSQ est affiliée, a participé à la COP21 en tant que partenaire dans le groupe de la société civile. L'IE tenait à faire reconnaître le rôle de l'éducation et du mouvement syndical pour inverser la tendance des changements climatiques. L'organisation a soutenu que des engagements financiers sont impératifs pour que les écoles et les enseignantes et enseignants disposent des ressources leur permettant d'adapter leur programme afin de mettre l'accent sur les changements climatiques. Pour en savoir plus : ci-ie.org.

L'ENJEU DES RÉFUGIÉS : COMMENT EN PARLER AUX JEUNES ?

Amnistie internationale met à la disposition du personnel de l'éducation une série de fiches qui permettent d'aller au-delà des préjugés et de mieux comprendre la réalité des personnes réfugiées. Pour en savoir plus : evb.lacsq.org.



Forces AVENIR au collégial

LA CSQ REMET UN PRIX IMPORTANT

Lors de la cinquième édition du gala Forces AVENIR au collégial, en octobre dernier, Isabelle Noreau, membre du Comité des jeunes de la CSQ (à gauche dans la photo), a remis, au nom de la Centrale, le prix AVENIR Entraide, paix et justice. Les lauréats, soit 60 étudiantes et étudiants en sécurité incendie du collège Montmorency, ont enseigné aux sapeurs militaires de Ouagadougou les nouvelles techniques d'intervention visant à sauver plus de vies. Ils ont réalisé ce projet humanitaire grâce aux dons reçus.

Investir pour faire de l'utopie d'aujourd'hui la réalité de demain

ÉRIC LAROCHE *Conseiller EVB-CSQ*

Le mouvement des Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ) bénéficie, depuis plusieurs années, d'un appui de taille du Fonds de solidarité FTQ. Un tel soutien est tout naturel pour ce géant de l'investissement qui s'implique dans le développement durable et la formation des jeunes en emploi. Nouvelles CSQ a rencontré Langis Beaulieu, coordonnateur du Fonds de solidarité FTQ.

« Le Fonds de solidarité FTQ a rapidement été convaincu de l'importance d'appuyer le mouvement EVB-CSQ dans ses actions d'éducation pour un monde viable. Il a été conquis par ses nombreux projets éducatifs à l'intention des jeunes, tous animés par les valeurs de solidarité, de pacifisme, d'écologie et de démocratie », explique-t-il.

Pensons, par exemple, au projet Deux jours pour le leadership jeunesse ainsi qu'aux initiatives liées aux changements climatiques et aux transports. « Ces projets s'inscrivent dans la continuité des actions que pose notre organisation, notamment auprès de ses employés et des jeunes en emploi », poursuit-il.

Selon Langis Beaulieu, il est essentiel que les jeunes s'investissent dans les enjeux liés au développement durable. « Lorsque l'on observe de plus près les gestes qu'ils posent et les actions qu'ils réalisent dans le cadre des projets EVB-CSQ, on constate rapidement à quel point les jeunes s'impliquent de façon sérieuse. Ces initiatives leur permettent également de comprendre que ce qui se passe aujourd'hui a un impact sur la réalité de demain. »



Langis Beaulieu

Photo: Jean-François Leblanc

Pour Langis Beaulieu, il ne fait aucun doute : « Le personnel travaillant auprès des jeunes dans les établissements d'enseignement, du scolaire aux études supérieures, joue un rôle très important dans leur conscientisation à l'importance de travailler à l'édification d'un avenir viable. C'est par ces personnes que les valeurs EVB-CSQ sont transmises aux jeunes. Ils forment nos leaders de demain. Ils font un travail remarquable. Le Fonds de solidarité est fier de soutenir leurs efforts », conclut-il. /

J'AI L'ADN EVB, ET VOUS ?

JEAN ROBITAILLE *Conseiller EVB-CSQ*

Comment transmettre les valeurs écocitoyennes au sein d'un Établissement vert Brundtland (EVB-CSQ) ? Quelles activités pourraient être proposées pour sensibiliser davantage les élèves à l'importance d'agir pour un avenir viable ? Les fascicules *J'ai l'ADN EVB*, lancés en octobre dernier lors de la session nationale EVB-CSQ, répondent à ces questions.

À l'intention du personnel de l'éducation, des directions d'école, des conseils d'établissement et des comités d'élèves, les fascicules sont le fruit d'une vaste synthèse des objectifs de nombreux pays en éducation relative à l'environnement et au développement durable qui enrichissent les quelques objectifs déjà proposés dans les programmes d'étude québécois.

Pour chacun des cycles d'enseignement – du préscolaire à la fin du secondaire –, ces outils indiquent ce qu'un élève devrait savoir pour jouer pleinement son rôle de citoyenne ou de citoyen écologique, pacifique, solidaire et démocratique. Ils proposent aussi une série de pistes d'action à réaliser en classe, au sein de l'établissement ou auprès de la communauté.

Vous souhaitez télécharger les fascicules *J'ai l'ADN EVB* ? Visitez evb.lacsq.org et cliquez sur la section **Outils**, puis sur la rubrique **Sources et ressources par niveau d'enseignement**. /



UNE ALLIANCE POUR L'ENGAGEMENT JEUNESSE

L'Alliance pour l'engagement jeunesse est née de la volonté du mouvement EVB-CSQ, d'Oxfam-Québec, d'Amnistie internationale et de la Fondation Monique-Fitz-Back de stimuler et de soutenir l'engagement des jeunes du secondaire dans des projets qui touchent les valeurs d'écologie, de pacifisme, de solidarité, des droits de la personne et de démocratie. L'Alliance souhaite aider le personnel des écoles à regrouper et à former les jeunes leaders afin qu'ils puissent agir concrètement au sein de leur école secondaire et de leur communauté.

Il est à noter que l'Alliance a déposé, récemment, un mémoire, dans le cadre de la consultation sur le renouvellement de la politique de la jeunesse du Québec, où elle expose sa vision de l'engagement et son importance dans le développement des élèves, ainsi que pour leur persévérance et leur réussite scolaires. Pour accéder à ce mémoire, intitulé *Soutenir et stimuler l'engagement jeunesse*, consultez la rubrique **Mémoires** de la section **Documents** du site EVB-CSQ à evb.lacsq.org. /

QU'EST-CE QUE CIVIX ?

En partenariat avec Élections Canada, CIVIX offre gratuitement aux écoles le programme éducatif Vote étudiant en marge des élections fédérales. Le mouvement EVB-CSQ a largement contribué à promouvoir cette activité au Québec. Pour en savoir plus, visitez civix.ca/french/.

Vote étudiant 2015 : un exercice de démocratie

Justin Trudeau battu dans sa circonscription. Quatre candidats verts élus au Canada, aucun du Bloc québécois. Un gouvernement libéral largement majoritaire. Voilà quelques-uns des résultats que nous aurions obtenus, lors de la dernière élection fédérale, si nous avions tenu compte uniquement des résultats des élèves ayant participé à la simulation Vote étudiant 2015.

Plus de 50 000 jeunes d'environ 400 établissements québécois, dont près de la moitié issue du mouvement EVB-CSQ, se sont prêtés à cet exercice de démocratie proposé par l'organisme CIVIX. À l'échelle canadienne, ce sont près de 900 000 élèves, dans plus de 6 700 écoles, qui ont participé.

Judith Chouinard, enseignante au collège Saint-Joseph de Hull (EVB-CSQ), a pris part à ce projet. Elle explique qu'en plus d'avoir fait participer les élèves à tout le processus conduisant au scrutin, l'exercice a aussi eu des effets au-delà de l'école. « Les jeunes incitent leurs parents à avoir une vie démocratique. L'expérience passée a démontré que bien des parents ont voté, pour la première fois, parce que leurs jeunes avaient participé au Vote étudiant. Cela a un impact réel dans les maisons. »



Judith Chouinard

Pour connaître les résultats pour chacune des provinces, dans chaque circonscription et même pour chaque école participante, visitez voteetudiant.ca/les-resultats/.

Entente de principe intersectorielle

Les membres sont invités à se prononcer

CATHERINE GAUTHIER *Rédactrice en chef*

Les premières assemblées syndicales de l'année seront très importantes pour toutes les composantes du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP), dont fait partie la CSQ. L'entente de principe de 5 ans conclue entre le Front commun et le gouvernement sur les questions liées notamment au salaire et à la retraite y sera présentée en détail, puis soumise au vote. En voici un aperçu.

Le président du Conseil du trésor, Martin Coiteux, a soulevé une importante vague de colère et d'indignation, en décembre 2014, lors de la présentation de ses premières offres aux travailleuses et travailleurs du secteur public. Sur le plan salarial, il proposa un gel pour les deux premières années, puis 1 % par année pour les trois années suivantes (0-0-1-1-1). À l'automne 2015, il en rajouta en présentant une seconde proposition tout aussi inacceptable (0-1-1-1-0). Finalement, l'équipe de négociation l'a forcé à sortir de son cadre financier et a arraché des gains quant à la protection du pouvoir d'achat des membres.

Offre initiale du gouvernement	Entente de principe
3 % sur 5 ans	9,15 % sur 5 ans (en moyenne, incluant les montants forfaitaires)

Détails de la proposition salariale	
2015	1 % du salaire moyen du secteur public (environ 500 \$)
2016	1,5 %
2017	1,75 %
2018	2 %
2019	2,4 % (ajustement moyen lié à l'intégration à la structure salariale au 2 avril 2019) 0,5 % du salaire moyen du secteur public (environ 250 \$)



Photos Pascal Rattrhé

RÉGIME DE RETRAITE : UN ENJEU IMPORTANT

Pour le président du Conseil du trésor, la question de l'âge de la retraite était un autre enjeu incontournable. Aucune entente ne pouvait être conclue avec un *statu quo*, et il était déterminé à prendre les mesures nécessaires si nous y faisons obstacle. L'équipe de négociation a toutefois réussi à le forcer à reculer significativement sur ses demandes visant à porter l'âge de la retraite à 62 ans et à augmenter la pénalité actuarielle à 7,2 %.

Si l'entente de principe prévoit que l'âge de la retraite passera à 61 ans à partir du 1^{er} juillet 2019, les effets de cette modification sont amoindris par l'entrée en vigueur d'un nouveau critère d'admissibilité à la retraite sans pénalité : facteur 90 avec au moins 60 ans d'âge. Ainsi, toutes les personnes ayant commencé à cotiser à 30 ans ou moins (environ 70 % à 75 % des cotisantes et cotisants au RREGOP) pourront prendre leur retraite à 60 ans sans pénalité.

De plus, pour celles et ceux qui auraient accumulé 30 années de service s'ils avaient travaillé jusqu'à 60 ans, mais qui décideraient de prendre leur retraite avant d'avoir atteint cet âge, le nombre d'années de pénalité sera appliqué sur la base de 60 ans, et non pas de 61 ans.

Quant à la pénalité actuarielle, elle passera de 4 % à 6 % en 2020. Rappelons qu'elle était de 6 % avant 1996. Depuis, les personnes qui optaient pour une retraite anticipée étaient en quelque sorte financées par les autres travailleuses et travail-

leurs, comme l'ont démontré les chiffres de la CARRA. Une pénalité actuarielle s'élevant à 6 % assure un meilleur équilibre entre les personnes salariées prenant une retraite anticipée et les autres cotisantes et cotisants.

Demands patronales initiales	Résultats obtenus
Au 1 ^{er} janvier 2017 : augmentation de l'âge de la retraite sans pénalité à 62 ans	Au 1 ^{er} juillet 2019 : - augmentation de l'âge de la retraite sans pénalité à 61 ans - instauration d'un nouveau critère de retraite sans pénalité : facteur 90 (minimum 60 ans d'âge)
Dès le 1 ^{er} janvier 2017 : augmentation de la réduction actuarielle de 4 % à 7,2 % par année	Dès le 1 ^{er} juillet 2020 : augmentation de la réduction actuarielle de 4 % à 6 % par année
Calcul de la rente basée sur les 8 meilleures années au lieu des 5 meilleures	RECU CONTRÉ
Augmentation automatique de l'âge de la retraite en fonction de l'évolution de l'espérance de vie	RECU CONTRÉ
Discussions relatives à une indexation conditionnelle des rentes	RECU CONTRÉ
Obligation d'avoir au moins 55 ans pour pouvoir débiter une retraite progressive	RECU CONTRÉ
Augmentation du coût de rachat ou de cotisation obligatoire de la plupart des absences sans solde, incluant la retraite progressive (de 100 % à 200 %)	RECU CONTRÉ
N/A	Possibilité de cotiser jusqu'à 40 années de service au lieu de 38 (demande syndicale)
N/A	Mesures transitoires pour les personnes ayant débuté une retraite progressive (demande syndicale)

DU NOUVEAU EN MATIÈRE DE STRUCTURE SALARIALE

Autre élément important : **une nouvelle structure salariale entrera en vigueur le 2 avril 2019**. L'objectif poursuivi tout au long de la négociation de cette nouvelle structure salariale était principalement d'éliminer certaines incohérences quant à l'évaluation des emplois et d'assurer que toutes les catégories d'emplois soient rémunérées à leur juste valeur. En d'autres termes, qu'*un rangement = une échelle salariale* ou qu'*un rangement = un taux unique*.

ÉQUITÉ ET RELATIVITÉ SALARIALES

Il est à noter également qu'une **entente importante** a été conclue pour les personnes ayant le statut de **salarié élève du réseau collégial**. En effet, la plainte d'équité salariale, déposée en 2007, a été réglée.

Quant à la relativité salariale, l'évaluation de 31 catégories mixtes a été conclue pour la grande majorité, dont les enseignantes et enseignants du collégial qui passeront au rangement 23. Cependant, il demeure cinq catégories pour lesquelles les parties poursuivront les discussions. D'ici la conclusion de ces travaux, ces catégories d'emplois seront rémunérées selon le rangement patronal.

À PROPOS DES DROITS PARENTAUX

Jusqu'à maintenant, pendant leur congé de maternité, toutes les salariées avait droit à 93 % de leur rémunération (en admettant les prestations du Régime québécois d'assurance parentale et les indemnités complémentaires de l'employeur). Ce pourcentage avait été établi pour tenir compte des exonérations de cotisations dont elles bénéficient pendant cette période (régimes de retraite, RQAP et assurance-emploi).

Or, durant les négociations, nous avons constaté que les femmes ayant un salaire plus modeste étaient désavantagées par cette formule. Il a donc été convenu d'introduire un montant de base remplacé à 100 % afin de les protéger.

Nouvelle formule : 100 % des premiers 225 \$ brut par semaine + 88 % de l'excédent des premiers 225 \$ brut par semaine – le montant des prestations du RQAP

Au final, si le pourcentage du salaire brut variera, selon le niveau du salaire, entre 90 % (pour les salaires plus élevés) et 98 % (pour les salaires les plus bas), toutes les salariées conserveront un revenu net au moins égal à celui qu'elles avaient avant leur congé de maternité.



DISPARITÉ RÉGIONALES, OUVRIERS SPÉCIALISÉS ET AUTRES PRIMES

L'entente de principe permet également de bonifier certaines conditions de travail, notamment en matière de **disparités régionales** et de **création d'une prime d'attraction et de rétention** pour nos membres **ouvriers spécialisés**.

De plus, l'équipe de négociation a réussi à repousser la volonté du gouvernement d'abolir plusieurs primes, réussissant ainsi à maintenir ces mesures positives au profit du personnel des réseaux.

UNE ENTENTE DE PRINCIPE SATISFAISANTE

« Cette négociation s'est déroulée dans un contexte d'austérité idéologique très difficile. Notre lutte syndicale en Front commun et notre mobilisation exceptionnelle – qui marquera l'histoire du Québec – nous ont permis de bloquer, à toutes les tables de négociation, les innombrables concessions démesurées demandées par le gouvernement, de maintenir des avantages importants que nous avons acquis au fil des rondes précédentes ainsi que de réaliser des gains en l'obligeant à déroger de son rigide cadre financier, auquel il a tenu mordicus jusqu'à la toute fin », explique Louise Chabot.



La présidente de la CSQ et porte-parole du SISP rappelle la fierté et la détermination des membres, qui étaient palpables sur toutes les lignes de piquetage, lors des deux phases de la grève, tout en soulignant l'appui de la population à notre cause. La galerie de photos, présentée sur le site nego2015.org, témoigne d'ailleurs de cette volonté et de ce courage démontrés dans toutes nos actions.

LA LUTTE CONTRE L'AUSTÉRITÉ SE POURSUIVRA

Louise Chabot est catégorique : « La lutte à l'austérité, aux compressions et à la privatisation est loin d'être terminée, puisque ces dernières menacent l'accessibilité universelle à nos services publics. Cette révolution que veut nous imposer le gouvernement n'est autre que le règne du chacun pour soi, au nom d'une supposée liberté, qui perd tout son sens à partir du moment où certains n'ont plus les moyens de s'instruire, de se faire soigner ou d'aller travailler, parce qu'ils sont incapables de payer le service de garde de leurs enfants. Une liberté sans moyens, c'est un leurre. Voilà pourquoi nous poursuivrons notre mobilisation, en 2016, pour protéger nos services publics et en contrer le démantèlement. » /

Une équipe remarquable



Stratégiques, rigoureux, rusés, perspicaces et assidus : voilà autant de qualificatifs témoignant de la qualité remarquable des membres de l'équipe de négociation de la CSQ qui ont travaillé, sans relâche, à l'atteinte de l'entente de principe intersectorielle, au sein du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP).

De gauche à droite : Karen Harnois, conseillère CSQ à l'équité salariale/évaluation, Julie-Catherine Pélissier, directrice du Service des négociations nationales et de la sécurité sociale de la CSQ et coordonnatrice des négociations du SISP, Pierre-Antoine Harvey, économiste CSQ, Amélie Desrosiers-Théroux, secrétaire d'instance, Mario Labbé, conseiller CSQ à la sécurité sociale et Denis Curotte, coordonnateur adjoint aux négociations nationales de la CSQ.

Ententes de principe sectorielles

Une mobilisation historique, qui a donné des résultats

CATHERINE GAUTHIER *Rédactrice en chef*
CLAUDE GIRARD *Conseiller CSQ aux communications*

Au cours des derniers mois, les membres de la CSQ ont été plus mobilisés que jamais : des assemblées syndicales bondées, de grands rassemblements inspirants, des mandats de grève obtenus à 81,8 %, de solides lignes de piquetage ainsi que des manifestations imposantes lors des trois jours de grèves rotatives et de la journée de grève nationale. À tout cela s'est ajouté un appui citoyen très important.

Cette mobilisation historique et le travail acharné des différentes équipes de négociation du réseau scolaire, de l'enseignement supérieur, de la santé et des services sociaux ont eu raison des nombreuses demandes de récupérations méprisantes et inacceptables du gouvernement, qu'il justifiait en invoquant le contexte d'austérité. Ses demandes visaient à faire des compressions majeures dans les services offerts ainsi que dans les conditions de travail, et ce, dans le seul but de satisfaire ses ambitions idéologiques.

Rappelons qu'à toutes les tables sectorielles, on retrouvait les mêmes appétits patronaux. En fait, il était très clair que ces demandes étaient coordonnées et qu'elles représentaient des « commandes » du Conseil du trésor : assouplissement de la sécurité d'emploi, diminution des bénéfices de l'assurance traitement, réduction de l'accès à l'assurance maladie, limitation de l'exercice des associations accréditées (par exemple les modalités des libérations syndicales resserrées) ainsi que de nombreuses autres demandes visant à introduire plus de souplesse et de flexibilité dans l'organisation du travail (par exemple : horaires de travail ajustés, octroi des postes en fonction des besoins de la clientèle). Au final, toutes les équipes de négociation syndicales ont réussi à faire reculer l'employeur.

À la mi-décembre, les huit fédérations du secteur public de la CSQ ont conclu des ententes de principe. Seules les tables de négociation sectorielles liées aux commissions scolaires crie et Kativik étaient toujours en pourparlers. Au moment d'écrire ces lignes, les ententes de principe obtenues devaient être soumises en détail aux membres lors des assemblées syndicales. La décision d'entériner ou non ces ententes leur reviendra. *Nouvelles CSQ* en présente un bref survol.

RÉSEAU SCOLAIRE

FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT

Parmi les gains :

- ✓ Diminution de la taille des groupes en maternelle 5 ans (-1 élève)
- ✓ Bonification de 50 % de l'enveloppe de soutien à la composition de la classe (notamment pour l'intégration des élèves présentant un trouble du comportement)
- ✓ Ajout de 400 postes à temps plein à la formation professionnelle et à l'éducation des adultes, et ce, sans contreparties
- ✓ Reconnaissance des 6 journées de maladie annuelles (monnayables)
- ✓ Obligation de consulter les syndicats pour encadrer l'enseignement à distance

Par ailleurs, une lettre d'entente garantit le suivi d'un ajout de ressources enseignantes en milieu défavorisé pour l'implantation de maternelles 4 ans, de l'intervention précoce au primaire et en soutien aux élèves du secondaire.



Parmi les acquis consolidés :

- ✓ Protection de l'horaire de travail de 32 heures de présence à l'école
- ✓ Protection intégrale de la taille des groupes (ratios) à tous les niveaux
- ✓ Protection de la totalité des enveloppes pour le soutien aux élèves en difficulté et reconduction complète de l'annexe encadrant l'intégration des élèves handicapés et de ceux présentant un trouble grave du comportement
- ✓ Maintien de la pondération dite à priori

Parmi les demandes patronales inacceptables que nous avons contrées :

- ✗ Augmentation du temps de présence à l'école à 35 heures par semaine et retrait du temps de travail de nature personnelle
- ✗ Hausse, de manière importante, du nombre d'élèves par classe et élimination des moyennes à tous les niveaux
- ✗ Suppression des enveloppes de services aux élèves en difficulté, dont celles pour les enseignants ressources et les enseignants en orthopédagogie
- ✗ Retrait de la pondération à priori et accroissement du nombre d'élèves en difficulté dans les classes, complexification de leur reconnaissance, et ce, sans aucune garantie de services
- ✗ Abolition de l'entrée progressive au préscolaire, imposition de plus de groupes à plus d'une année d'études, dont le préscolaire avec la première année
- ✗ Attaque de la sécurité d'emploi et augmentation de la précarisation, surtout en formation professionnelle et à l'éducation des adultes



FÉDÉRATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN SCOLAIRE SECTEUR FRANCOPHONE

Parmi les gains :

- ✓ Obligation de fusionner des postes de la même classe d'emploi pour créer des postes comportant un plus grand nombre d'heures
- ✓ Diminution du travail à forfait
- ✓ Encadrement plus serré des tests d'admissibilité aux postes
- ✓ Augmentation des possibilités de choix de suppléance pour le secteur général
- ✓ Augmentation des contributions des commissions scolaires aux primes d'assurance collective
- ✓ Prime pour les ouvriers spécialisés (table centrale)

Parmi les demandes patronales inacceptables que nous avons contrées :

- ✗ Mobilité du personnel à plus de 50 km
- ✗ Plus grande flexibilité du personnel
- ✗ Récupérations dans les assurances maladie et les assurances salaire
- ✗ Reculs importants en ce qui concerne les avantages sociaux

SECTEUR ANGLOPHONE

Parmi les gains :

- ✓ Augmentation de l'indemnité de vacances aux conducteurs d'autobus
- ✓ Étude de l'implantation de nouvelles technologies
- ✓ Mise en place du régime d'ancienneté de calendrier
- ✓ Prime pour les ouvriers spécialisés (table centrale)

Parmi les demandes patronales inacceptables que nous avons contrées :

- ✗ Mobilité du personnel à plus de 50 km
- ✗ Plus grande flexibilité du personnel
- ✗ Reculs importants en ce qui concerne les avantages sociaux
- ✗ Réduction des droits du personnel



FÉDÉRATION DES PROFESSIONNELLES ET PROFSSIONNELS DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

Parmi les gains :

- ✓ Ajout de ressources professionnelles et pérennité des sommes de la dernière convention
- ✓ Meilleure reconnaissance de l'ensemble de la tâche et de l'importance du perfectionnement
- ✓ Parité de la prime des psychologues avec celle des psychologues du secteur de la santé
- ✓ Augmentation du montant de perfectionnement pour le personnel des régions éloignées
- ✓ Possibilité pour le personnel de maintenir ses avantages lors de changement d'employeur
- ✓ Meilleure reconnaissance du service continu pour fins de vacances

Parmi les demandes patronales inacceptables que nous avons contrées :

- ✗ Augmentation de la précarité et de la flexibilité du personnel (visée par plusieurs demandes)
- ✗ Modifications très pénalisantes de l'avancement des échelons
- ✗ Récupérations dans les régimes d'assurance
- ✗ Réduction des bénéfiques pour le personnel à statut précaire et possibilité de mettre fin au contrat avant son échéance

SECTEUR ANGLOPHONE

Parmi les gains :

- ✓ Amélioration des congés spéciaux : parité avec la convention francophone

RÉSEAU DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE CÉGEP

Parmi les gains :

- ✓ Diminution de la charge individuelle de travail maximale
- ✓ Reconnaissance de l'appartenance des professeurs de cégep à l'enseignement supérieur
- ✓ Améliorations du soutien aux étudiantes et étudiants en situation de handicap

Parmi les demandes patronales inacceptables que nous avons contrées :

- ✗ Diminution de la sécurité d'emploi
- ✗ Réduction des libérations syndicales
- ✗ Limitation de l'accès à la permanence



FÉDÉRATION DU PERSONNEL DE SOUTIEN DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Parmi les gains :

- ✓ Parité pour la contribution annuelle de l'employeur au régime d'assurance maladie
- ✓ Possibilité pour la personne salariée remplaçante à temps partiel de cumuler deux remplacements
- ✓ Modification au calcul du délai de carence des employés à temps partiel en matière d'assurance maladie
- ✓ Élimination de la disparité de traitement pour les salariés élèves (table centrale)
- ✓ Prime pour les ouvriers spécialisés (table centrale)

Parmi les demandes patronales inacceptables que nous avons contrées :

- ✗ Abolitions de postes à tout moment dans l'année
- ✗ Attaques à la sécurité d'emploi
- ✗ Reculs dans les mouvements de personnel
- ✗ Mesures pour faciliter les regroupements de services
- ✗ Atteinte aux prérogatives syndicales

FÉDÉRATION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL DES COLLÈGES

Parmi les gains :

- ✓ Augmentation de l'ordre de priorité pour les employés à temps partiel
- ✓ Création (avec libération) d'un comité pour les étudiants en situation de handicap
- ✓ Banque de 4 heures pour permettre la participation aux assemblées générales sur les heures de travail



Négociations du secteur public

Parmi les demandes patronales inacceptables que nous avons contrées :

- ✗ Regroupement de services avec le public, le parapublic, le municipal et le gouvernemental avec abolitions de postes
- ✗ Abolitions de postes en tout temps
- ✗ Création de postes à temps partiel sur une base annuelle
- ✗ Horaires de travail définis sans le consentement du personnel
- ✗ Élargissement du rayon de remplacement de 50 km à 250 km
- ✗ Attaques aux prérogatives syndicales

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX



FÉDÉRATION DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

Parmi les gains :

- ✓ Création d'un comité paritaire national concernant les ratios professionnels en soins/patients
- ✓ Rehaussement des postes à temps complet (cibles nationales)
- ✓ Reclassification des infirmières ayant un baccalauréat en soins infirmiers
- ✓ Congé pour le décès de l'enfant de la personne conjointe
- ✓ Création d'un comité paritaire intersyndical pour étudier les besoins et proposer des mesures en matière de conciliation travail-famille-études

Parmi les demandes patronales inacceptables que nous avons contrées :

- ✗ Abolition de la clause relative à l'intervalle de 16 heures lors d'un changement de quart aux fins de la rémunération à taux et demi
- ✗ Suppression des primes majorées de soir, de nuit et de soins critiques
- ✗ Redéfinition du temps supplémentaire
- ✗ Taux supplémentaire payable uniquement après la semaine normale de travail
- ✗ Recul en termes d'assurance salaire
- ✗ Possibilité, pour l'employeur, de monnayer à taux régulier, la quatrième semaine de congé annuel ou certains congés fériés
- ✗ Retrait de l'obligation de convenir d'une entente avec le syndicat pour mettre en place des horaires atypiques (par exemple, l'horaire de 12 heures)



FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Parmi les gains :

- ✓ Instauration d'une cible d'augmentation de 5 % du nombre d'heures poste par catégorie de personnel
- ✓ Diminution de la précarité d'emploi
- ✓ Amélioration sur le plan de la sécurité d'emploi
- ✓ Primes de rétention et d'attraction
- ✓ Congé pour le décès de l'enfant de la personne conjointe
- ✓ Fin de la non-reconnaissance des problèmes liés à la charge de travail et au suivi des invalidités

Parmi les demandes patronales inacceptables que nous avons contrées :

- ✗ Modification de la durée de la semaine de travail
- ✗ Quasi-abolition du temps supplémentaire
- ✗ Diminution d'environ 60 % des libérations syndicales
- ✗ Création d'une cible minimale de quarts de rotation /

Gouvernance des commissions scolaires

UN PROJET DE LOI QUI NE TIENT PAS LA ROUTE

NATHALIE CHABOT *Conseillère CSQ à l'action professionnelle*

MARIE-ÈVE QUIRION *Conseillère FPPE-CSQ à l'action professionnelle*

SÉBASTIEN BOUCHARD *Conseiller FSE-CSQ à la vie professionnelle et pédagogique*

Au moment d'écrire ces lignes, le projet de loi sur la gouvernance des commissions scolaires¹ vient tout juste d'être rendu public. Essentiellement, il donne des pouvoirs accrus au ministre, il dépouille les commissions scolaires, et il attribue de nouveaux pouvoirs et responsabilités aux établissements, ce qui risque d'accentuer la concurrence entre les établissements et de nous éloigner de l'objectif d'égalité des chances.

D'emblée, on voit mal comment un grand brassage de structure pourrait servir les élèves ! Des doutes sont aussi soulevés quant à la pertinence du projet de loi pour susciter l'engagement du personnel scolaire. Si l'analyse des tenants et aboutissants du projet de loi ne fait que commencer, déjà certaines conclusions peuvent être tirées.

LE PERSONNEL DE SOUTIEN ÉCARTÉ

Le projet de loi n° 86 a eu l'effet d'une bombe pour le personnel de soutien scolaire. Et pour cause ! Le ministre Blais a écarté cette catégorie de personnel du conseil scolaire, la nouvelle instance intermédiaire qu'il souhaite mettre en place. Cette attitude irrespectueuse du ministre et l'ignorance volontaire dont il fait preuve envers le personnel de soutien sont inacceptables. Le personnel de soutien scolaire possède non seulement des connaissances, de l'expérience et une expertise indéniables, mais aussi un grand sentiment d'appartenance envers l'école. Il est plus qu'en mesure de prendre part activement aux décisions et aux orientations en matière d'éducation.

BIEN PEU POUR RESPECTER LE JUGEMENT PROFESSIONNEL ET L'EXPERTISE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

Dès son arrivée, le ministre Blais a tenu de beaux discours sur le rôle central du personnel enseignant ainsi que l'importance de reconnaître son expertise et son autonomie pour régir la classe de manière à favoriser la persévérance et la réussite des élèves. Il est primordial que l'autonomie professionnelle des enseignantes et enseignants puisse s'exercer sur plusieurs plans, notamment en matière d'approche pédagogique, d'évaluation des apprentissages et de développement professionnel. Or, la seule avancée que l'on trouve dans le projet de loi est un ajout qui mentionne que l'enseignant est un « expert essentiel en pédagogie ». Reste à savoir dans quelle mesure cette affirmation de principe donnera un pouvoir réel sur la pédagogie. Surtout, cette reconnaissance de l'expertise individuelle entre en contradiction avec plusieurs autres modifications de la loi qui réduisent l'expertise collective des équipes enseignantes en augmentant les pouvoirs des conseils d'établissement au détriment de ces dernières.

DES INQUIÉTUDES QUANT AUX CONSÉQUENCES POUR LE PERSONNEL PROFESSIONNEL ET DE SOUTIEN

Les intentions du ministre Blais de « rapprocher l'école des lieux de décision » par un transfert de pouvoirs vers le palier local font craindre les risques importants liés à une plus grande décentralisation. Pour le personnel professionnel et de soutien, une organisation décentralisée peut vite devenir cauchemardesque. En effet, il y a un risque de saupoudrage des ressources et de morcellement des tâches. En matière d'organisation du travail, cela peut aussi impliquer plusieurs supérieurs immédiats, qui redéfinissent la tâche sans connaissance suffisante des impératifs du travail du personnel professionnel.

¹ Projet de loi n° 86 : Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la commission scolaire.



CONCOURS
Classe Vacances

CRÉDIT VOYAGE DE 5000 \$ À GAGNER

DU 15 OCTOBRE 2015 AU 11 MARS 2016

TOUS LES DÉTAILS AU
→ CLASSEVACANCES.CA

* Le tirage aura lieu le 14 mars 2016 à 9 heures HAE.

 **Desjardins**
Caisse de l'Éducation



Photo iStock

***Nous défendrons
l'idée qu'il est
beaucoup plus gagnant
de choisir l'expertise
publique plutôt que
la sous-traitance !***

De plus, le projet de loi propose de mettre en place un comité de répartition des ressources, composé majoritairement de directions d'établissement, qui déterminerait le processus de concertation en vue d'établir les principes de répartition annuelle des revenus. Il déterminerait aussi la répartition des services éducatifs complémentaires et, s'il le souhaite, la répartition d'autres services professionnels. Même si la commission scolaire maintient son mandat d'affecter le personnel dans les établissements, nous avons tout de même des appréhensions étant donné les visées décentralisatrices des directions d'établissement.

Par ailleurs, le projet de loi pourrait élargir les ententes de service possibles, entre autres, avec les municipalités ou les organismes communautaires, ce qui ouvre la voie à la sous-traitance. Nous défendrons l'idée qu'il est beaucoup plus gagnant de choisir l'expertise publique plutôt que la sous-traitance !

Dans notre analyse du projet de loi, nous porterons une attention particulière aux impacts que pourraient avoir ces différents changements sur l'organisation du travail, l'autonomie professionnelle et l'équilibre dans l'offre de services aux élèves.

LE MINISTRE CONSOLIDE LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

Au fil des années, les changements apportés à la Loi sur l'instruction publique par les différents gouvernements ont ajouté des couches de bureaucratie. Avec la campagne Un élève, c'est bien plus qu'une statistique, la CSQ et ses fédérations ont dénoncé vivement la mise en place de ces mécanismes de « gestion axée sur les résultats ». Force est de constater que le ministre Blais a décidé de consolider ces mécanismes. Ainsi, il incorpore au projet éducatif des éléments du plan de réussite et de la convention de gestion et de réussite éducative qui, pour leur part, seraient abolies. Des indicateurs chiffrés se retrouveraient donc directement dans les projets éducatifs qui, pourtant, se voulaient à la base un outil pour aider les écoles à se définir. On risque d'accentuer ainsi la tendance à transformer l'éducation en une course aux statistiques.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE, TOUJOURS PLUS AU SERVICE DES ENTREPRISES

La formation professionnelle est une formation de base qui doit permettre aux élèves jeunes et adultes de progresser dans la vie, soit par l'apprentissage d'un métier ou par d'autres études. Cette formation doit être qualifiante et transférable et, donc, ouvrir les portes à toutes les possibilités d'un métier.

Le gouvernement actuel focalise sur l'adéquation formation-emploi, c'est-à-dire l'organisation de l'offre de formation afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises. Il espère ainsi réduire le chômage et l'aide sociale, tout en répondant aux demandes du patronat. En inscrivant ces principes dans la loi, il réduit le rôle de la formation professionnelle dans le développement intégral des élèves et la prise en considération de leurs besoins et aspirations.

UNE COMMISSION PARLEMENTAIRE À VENIR

Une analyse approfondie est nécessaire étant donné l'ampleur du projet de loi ainsi que les impacts importants qu'il pourrait avoir dans le milieu de l'éducation. La CSQ et ses fédérations du réseau scolaire mettront le soin et l'énergie nécessaires pour faire valoir le point de vue des membres lors des consultations, qui débiteront à la fin du mois de janvier, dans le cadre de la commission parlementaire.

LES JEUNES AUTOCHTONES

L'ESPOIR DE LEUR NATION

NICOLE DE SÈVE *Collaboration*

Les événements dévoilés par *Enquête*, à Radio-Canada, et dans certains reportages de *La Presse* sur la réalité des femmes et des jeunes autochtones ont ébranlé la société québécoise. Cette onde de choc témoigne de l'invisibilité des préoccupations et de la réalité vécue dans ces communautés. Dressant un portrait de certains aspects des enjeux liés à l'éducation, cet article est le premier d'une série à paraître dans *Nouvelles CSQ* sur la réalité des peuples autochtones du Québec.

Les jeunes autochtones représentent 31 % de la population inuite âgée de moins de 15 ans et 26 % de la population amérindienne. Ces jeunes sont l'espoir de leur nation. Pourtant, malgré les enquêtes, les rapports du vérificateur général du Canada, les commissions parlementaires et les recherches, force est de constater la persistance du décrochage scolaire des jeunes autochtones et de leur détresse. Selon les communautés, par exemple, près de 75 % des jeunes Inuits ne terminent pas leurs études secondaires. Comment expliquer un tel phénomène ?



Photo iStock

LES FAUTES GRAVES DU CANADA

La Loi sur les Indiens a eu un impact majeur sur les Autochtones. Parquées dans des réserves, dépossédées de leurs droits, placées sous la tutelle d'un ministre, soumises à des lois édictées par d'autres, ces populations ont vu leurs structures sociales attaquées et leur autonomie spoliée par les gouvernements.

Quant au système des pensionnats, en vigueur au Québec de 1934 à 1980, il visait à détruire la culture et l'identité autochtones. « Ces enfants y ont appris qu'ils étaient des êtres inférieurs et qu'il fallait de toute urgence éradiquer les langues et les cultures qui avaient marqué leurs origines. Beaucoup ont résisté, mais ils sont restés carencés après toutes ces années où ils ont vécu loin de leurs parents et de leur communauté¹. » Ces traumatismes ont traversé les générations et marquent encore les communautés.

Comme l'a si bien révélé la Commission de vérité et réconciliation du Canada : « Un État qui détruit ou s'approprie ce qui permet à un groupe d'exister, ses institutions, son territoire, sa langue et sa culture, sa vie spirituelle ou sa religion et ses familles, commet un génocide culturel. Le Canada a fait tout ça dans sa relation avec les peuples autochtones. »

UN SOUS-FINANCEMENT CHRONIQUE EN ÉDUCATION

Aujourd'hui, le sous-financement chronique des services dans les réserves entrave le développement des communautés et, notamment, l'avenir des jeunes autochtones, comme le démontre le cas des services éducatifs.

Dans les réserves, le financement de l'éducation est entièrement assuré par le ministère des Affaires autochtones et du Nord, en vertu de la Loi sur les Indiens. Depuis les années 80, les conseils de bande sont responsables de la gestion des services éducatifs relatifs à l'enseignement primaire et secondaire sur leur territoire.

Les sommes versées sont toutefois nettement insuffisantes pour assurer les coûts reliés aux changements technologiques, aux bibliothèques scolaires, au transport des élèves, à l'entretien des écoles, aux activités parascolaires et aux loisirs.

Bref, le gouvernement fédéral dépense moins d'argent pour l'éducation en milieu autochtone que les gouvernements provinciaux pour les non-autochtones. En refusant d'assumer les coûts réels des services éducatifs, le gouvernement fédéral compromet l'avenir des jeunes autochtones et se soustrait à ses obligations issues des traités.

LA PARTICULARITÉ DU QUÉBEC

Au Québec, trois nations échappent aux diktats fédéraux. Les communautés conventionnées issues de la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (1975) et de la Convention du Nord-Est québécois (1978) ont leurs propres commissions scolaires, la Commission scolaire Kativik et la Commission scolaire crie. Elles sont financées par les deux paliers gouvernementaux. Pour leur part, les Naskapis sont responsables de l'administration de leur école au sein de la Commission scolaire Central Québec.

¹ Propos rédigés par Niigaanwewidam James Sinclair, de la nation anishinabe, professeur à l'Université du Manitoba et cité par SAUL, John (2015). *Le grand retour*, Boréal, p. 308.



Photo iStock

RECENSEMENT DE 2011

141 915

AUTOCHTONES AU QUÉBEC

72 %

VIVENT DANS LES RÉSERVES

58,1 %

SONT AMÉRINDIENS

28,9 %

SONT MÉTIS

8,9 %

SONT INUITS

LA BARRIÈRE CULTURELLE EST NON NÉGLIGEABLE

Au sous-financement des services éducatifs s'ajoute la barrière culturelle. « L'affaiblissement programmé de la culture et des langues dans les réserves est en partie responsable des difficultés éducatives et sociales que l'on connaît aujourd'hui². » Le personnel enseignant de langue maternelle autochtone est concentré principalement au préscolaire et au primaire, alors qu'il est peu présent au secondaire.

« On compte par centaines les études qui ont démontré que le système d'éducation formelle imposé en contexte autochtone ne convient pas à la grande majorité des enfants³ », notamment les manuels, les programmes et les calendriers scolaires.

S'expatrier de sa communauté pour poursuivre des études secondaires et postsecondaires est difficile. Confrontés aux différences culturelles, aux déplacements multiples, aux manifestations de racisme, plusieurs jeunes n'ont qu'une envie : retourner dans leurs communautés sans terminer leur scolarité.

DES FACTEURS QUI CONTRIBUENT AUX DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE

Les problèmes socioéconomiques, la pénurie de logements et l'état pitoyable de ces derniers ont des effets majeurs sur la santé des jeunes, et ce, dès leur plus jeune âge. De plus, le taux de grossesses précoces des adolescentes autochtones est important.

Tous ces facteurs contribuent largement aux difficultés d'apprentissage et entravent la réussite scolaire. Par désespoir, plusieurs jeunes empruntent la voie de la toxicomanie, alors que d'autres choisissent le suicide. Ainsi, le groupe le plus atteint par le suicide est celui des 13 à 22 ans, particulièrement chez les Inuits.

« LE RÉVEIL AUTOCHTONE EST LÀ ! »

Malgré tous ces défis, « le réveil autochtone est là⁴ » ; plusieurs communautés ont pris leur destinée en main. La prise de conscience collective au sujet de la langue et de la culture autochtones a favorisé les revendications pour, notamment, un contrôle accru sur leurs systèmes d'éducation et de santé ainsi que les services à l'enfance.

LE PERSONNEL SCOLAIRE RÉUSSIT DE PETITS MIRACLES

Plusieurs écoles autochtones ont choisi de prioriser l'éducation et d'affecter des ressources, initialement destinées à d'autres services communautaires, à l'éducation des jeunes. La nation mohawk et la nation huronne-wendate présentent, d'ailleurs, des taux de réussite scolaire et de diplomation supérieurs à ceux des autres groupes autochtones du Québec.

Plusieurs écoles réussissent de petits miracles grâce au personnel. Le prochain article donnera la parole aux membres de la CSQ travaillant dans ces communautés. /

2 SAUL, John (2015). *Le grand retour*, Boréal, p. 175.

3 LÉVESQUE, Carole (2011). « Quand l'éducation des Autochtones fait la une de la presse québécoise ! », *Parlons de l'éducation des Autochtones au Québec*, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Institut national de la recherche scientifique (INRS), p. 23.

4 SAUL, John (2015). *Le grand retour*, Boréal, page couverture.

QUAND LA SANTÉ DEVIENT UNE QUESTION D'ÉDUCATION

MAXIME GARNEAU *Conseiller FSE-CSQ aux communications*

Les enfants de la Mauricie qui devront malheureusement être transportés en ambulance auront droit à un peu de réconfort durant leur transport. Ils recevront un magnifique ours en peluche, grâce à un partenariat entre le Syndicat de l'enseignement des Vieilles-Forges (SEVF) et la Coopérative des ambulanciers de la Mauricie (CAM).

Pour une période de trois ans, le SEVF s'est engagé à assumer 50 % du coût d'achat des petits ours qui réchaufferont le cœur des enfants.

« Chaque année, le syndicat s'implique dans la communauté auprès de différents organismes. Il est tout naturel pour nous, enseignantes et enseignants, de nous associer à une œuvre qui offre du réconfort à des enfants, à un moment où ils vivent une situation de vulnérabilité. C'est un complément logique à la mission que nous accomplissons, au quotidien, dans nos classes », affirme Claudia Cousin, présidente du SEVF.

UN CONCOURS À L'INTENTION DES ÉLÈVES DE LA RÉGION

Le petit oursin portera un chandail bleu, sur lequel on peut voir les logos de la CAM et du SEVF. On ignore toujours, cependant, quel sera son nom.

« Un concours sera lancé prochainement pour trouver un nom original à l'ourson, et ce sont les élèves des écoles primaires de la région qui seront invités à y participer. Des prix seront remis, notamment un montant de 500 dollars pour un régime enregistré d'épargne-études », explique Dany Blackburn, vice-président du SEVF.

« Nous sommes très fiers de cette initiative, qui démontre bien que la solidarité syndicale va beaucoup plus loin que la défense des droits des enseignantes et enseignants et des conditions d'apprentissage des élèves », ajoute-t-il. /



Josée Scalabrini

JEUNES EN DIFFICULTÉ ET SANS-ABRIS Les Auberges du cœur font une réelle différence

Il y a près d'un an, Josée Scalabrini devenait présidente de la campagne de financement de la Fondation des Auberges du cœur. Une association naturelle, pour la présidente de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), qui estime que la mission de l'organisme est complémentaire à celle des enseignantes et enseignants qu'elle représente.

« Dès le départ, le thème de la campagne m'a rejoint. "Bâtir l'avenir", c'est aussi ce que fait quotidiennement le personnel enseignant. Ma participation à cette campagne de financement m'a permis de rencontrer des personnes exceptionnelles, qui font une réelle différence dans la vie de milliers de jeunes en difficulté et sans-abris », explique-t-elle.

« Tout comme les enseignants, les intervenantes et intervenants qui œuvrent au sein des Auberges du cœur sont des gens dévoués, pour qui l'aide aux plus vulnérables et l'égalité des chances sont des priorités. Depuis des mois, nous répétons que le personnel de l'éducation tient l'école à bout de bras. Le personnel des Auberges du cœur en fait de même avec les services offerts aux jeunes en situation d'itinérance au Québec. Les Auberges ont développé une véritable expertise en matière de prévention de l'itinérance et d'intégration sociale », ajoute-t-elle.

TOUJOURS LE TEMPS DE DONNER

Alors que s'achève son association avec la Fondation des Auberges du cœur, Josée Scalabrini rappelle qu'il est toujours temps de donner généreusement à l'organisme.

« La pauvreté, l'exclusion et l'itinérance ne prennent jamais de vacances. Tous les moments sont bons pour soutenir la Fondation, dont les besoins sont toujours criants, particulièrement en cette période d'austérité. Soyons solidaires et donnons généreusement à cette organisation qui accomplit un travail remarquable et essentiel. » /

Vous pouvez effectuer un don en utilisant le bouton **Contribuez** sur le site aubergesducoeur.com.

Soutien scolaire

UNE NOUVELLE AFFILIATION À JONQUIÈRE

FRANÇOIS BEAUREGARD *Collaboration*

Le personnel de soutien de la Commission scolaire De La Jonquière a joint les rangs de la CSQ en septembre dernier, à la suite d'une désaffiliation de la Fédération indépendante des syndicats autonomes (FISA). Le nouvel exécutif venait à peine d'être élu qu'il devait plonger dans les eaux tumultueuses des négociations nationales. Dans ce contexte, le syndicat se réjouit de l'appui d'une centrale syndicale forte et de la collaboration nouvelle avec les syndicats de la région.

Natacha Michaud est responsable du service de garde à l'école La Mosaïque, où elle travaille depuis 2004. Elle adore son métier, qui lui permet de voir les enfants s'épanouir et progresser dans la vie. Avec une équipe de cinq personnes, elle a participé activement à la campagne de maraudage ayant mené son syndicat à rejoindre la Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ).

« La CSQ, c'est une grosse machine qui nous permet d'être bien représentés au national, mais c'est aussi une centrale syndicale à dimension humaine, car on sent qu'on est appuyés au plus haut niveau. Mélanie Renaud et Éric Pronovost, de la FPSS-CSQ, sont des gens énergiques, toujours présents pour répondre à nos questions », se réjouit cette technicienne en service de garde.

L'une de ses collègues, Sarah Allard, prête main-forte aux enseignantes dans une classe qui regroupe des élèves avec des troubles du langage. Ce qui la passionne le plus dans son travail c'est la relation d'aide qu'elle entretient avec les élèves.

« Pour accomplir ce travail, il faut faire preuve de créativité afin d'utiliser au maximum les ressources disponibles. C'est très valorisant de se rendre compte que, pour ces jeunes, on devient une personne significative », constate cette technicienne en éducation spécialisée.

Elle a aussi participé activement au débat sur l'affiliation : « Le syndicat des enseignantes et enseignants de notre région nous a appuyés dans nos démarches ; on sent qu'on n'est plus seuls, maintenant. En outre, le contact avec les élus de la Fédération et de la Centrale est excellent. Depuis que nous sommes à la CSQ, nos questions ne demeurent jamais sans réponses, c'est génial. Par contre, il y a des gens qui étaient très impliqués avec la FISA et que cette désaffiliation a heurtés. C'est compréhensible mais, maintenant, une décision majoritaire a été prise, et il est important de se rallier pour renforcer notre vie syndicale locale », pense-t-elle.

Donald Cyr a été élu président de ce syndicat, le 5 octobre dernier. Ce qui l'impressionne le plus, à la CSQ, c'est l'esprit d'équipe : « Quand nous avons pris la décision de nous affilier, les enseignants et les professionnels de chez nous étaient contents. Le climat d'entraide avec les collègues de la région est fantastique. Avec la CSQ, on sent qu'on fait partie d'une belle et grande famille », se réjouit ce technicien en service de garde.

Pour lui, l'enjeu numéro un pour ses membres, c'est la lutte à la précarité, une situation qu'il vit depuis longtemps. En effet, ce n'est que cette année qu'il pourra accéder à la permanence après dix ans au service de son école. La preuve que la réalité est bien loin des clichés sur les gras dur des services publics avec leur « sécurité d'emploi en béton ». La lutte à ces préjugés tenaces, ça fait aussi partie du mandat syndical. /



Sarah Allard, Natacha Michaud et Sylvie Gagnon. Cette dernière, qui est technicienne en éducation spécialisée, a aussi participé à l'affiliation



Donald Cyr

Photos Gratien Tremblay

« Avec la CSQ, on sent qu'on fait partie d'une belle et grande famille »

La FPEP-CSQ part en campagne

CLAUDE GIRARD *Conseiller CSQ aux communications*

« Au privé, pourquoi se syndiquer ? », c'est le thème de la nouvelle campagne de la Fédération du personnel de l'enseignement privé (FPEP-CSQ). Depuis octobre dernier, celle-ci a redoublé d'efforts pour mieux se faire connaître et recruter des personnes salariées d'établissements d'enseignement privés qui ne sont pas syndiquées ou dont le syndicat n'est pas affilié.

« Nos syndicats sont très satisfaits des services qu'ils reçoivent, mais aussi de notre vie fédérative. Ils sont également fiers d'appartenir à la CSQ, qui défend les droits des travailleuses et travailleurs, tout en militant pour le progrès social et la protection de l'environnement. Nous en sommes très heureux. Par contre, nous sommes relativement peu connus. Il faut que ça change, et nous prenons les moyens pour le faire. Nous invitons aussi les affiliés de la CSQ à nous faire connaître parmi les personnes de leur entourage travaillant dans des établissements privés non syndiqués ou non affiliés », affirme Stéphane Lapointe, président de la FPEP-CSQ.

UNE EXPERTISE UNIQUE À DÉCOUVRIR

Appuyée par la CSQ, la Fédération a développé des outils de promotion et d'information. Parmi ceux-ci, mentionnons la page Web dédiée à la syndicalisation (sesyndiquerfpep.org), qui contient toutes les informations nécessaires aux personnels d'établissements privés qui voudraient entreprendre une telle démarche.

« Nous avons développé une expertise à représenter et à défendre toutes les catégories de travailleuses et travailleurs du secteur de l'éducation privé, du préscolaire au collégial. Cela nous distingue. La FPEP-CSQ vise à devenir un incontournable de la représentation du personnel du secteur privé de l'éducation au Québec », poursuit-il.

CONTRER LES ATTEINTES AUX DROITS DES SALARIÉS

Stéphane Lapointe est catégorique : le modèle de négociation mis de l'avant par le gouvernement dans le cadre des négociations du secteur public n'augure rien de bon pour les travailleuses et travailleurs du secteur privé.



« Les directions du privé appliqueront ce modèle pour tenter de faire des gains sur le dos des salariés. Ces personnes ont d'autant plus avantage à être syndiquées pour contrer ces attaques. Déjà, le personnel des établissements privés se voit, de plus en plus, imposer des façons de faire par les directions d'école. La gestion financière des établissements et leurs choix de gestion mettent également à mal, dans plusieurs endroits, leurs conditions de travail. À cet égard, la précarité des uns se traduit par la surcharge des autres. Les employeurs tentent d'empiéter sur l'autonomie professionnelle de leurs salariés », explique le leader syndical.

LA RIPOSTE

Devant la détérioration des conditions de travail et d'exercice du personnel des établissements privés, la Fédération croit qu'une plus grande syndicalisation est nécessaire pour augmenter le rapport de force, en mobilisant les travailleuses et travailleurs à revendiquer la protection d'emploi, mais aussi de meilleures conditions de travail.

« Nos employeurs se réunissent et se parlent. Nous devons, nous aussi, être plus nombreux à le faire. Plus unis, nous nous donnons plus de moyens de riposter. De plus, cela nous permet de bonifier les services offerts à nos membres, tout en accroissant le développement de dossiers d'action professionnelle afin d'apporter une contribution accrue en CSQ », précise Stéphane Lapointe.

Selon lui, l'affiliation avec la FPEP-CSQ constitue le gage d'être partie prenante de l'évolution du monde de l'éducation, car, ce faisant, on appartient à la plus importante centrale syndicale en éducation au Québec. /

QUEL AVENIR POUR LA FORMATION GÉNÉRALE AU COLLÉGIAL ?

GABRIEL DANIS *Conseiller CSQ à l'enseignement supérieur*

La remise en question de la formation générale au collégial revient comme une hirondelle au printemps. Depuis plus d'un an, la formation générale offerte par les cégeps – soit le français, la philosophie, l'anglais et l'éducation physique – a été remise en question par le Conseil supérieur de l'éducation, la Fédération des cégeps ainsi que dans le Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale, mieux connu sous le nom de rapport Demers.

Selon le Conseil supérieur de l'éducation, les étudiantes et étudiants auraient de la difficulté à cerner le sens de leurs cours de philosophie et de littérature. Il propose donc de diversifier et d'accroître les choix de cours qui leur sont proposés. Quant à la Fédération des cégeps, elle estime que la formation générale pourrait contenir moins de cours obligatoires et plus de cours optionnels.

Enfin, devant les difficultés rencontrées par 15 % des cégépiennes et cégépiens à réussir l'épreuve uniforme de français (EUF), le rapport Demers propose de modifier les conditions d'obtention d'un diplôme (en remettant notamment en question l'EUF), d'assouplir le contenu de la formation générale et même de favoriser l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC) par cumul d'attestations d'études collégiales (AEC).

UNE PERTINENCE DÉMONTRÉE, CHIFFRES À L'APPUI

C'est dans ce contexte que la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ) a collaboré à une recherche, pilotée par le professeur Thierry Karsenti de l'Université de Montréal, sur la pertinence de la formation générale au collégial.

Cette recherche a permis, notamment, de démontrer la satisfaction des employeurs envers les diplômés du collégial (plus de 90 %), les résultats assez encourageants obtenus au Québec quant à l'évolution des taux de réussite ainsi que toutes les stratégies mises de l'avant par le personnel enseignant de la formation générale pour soutenir les cégépiennes et cégépiens.

Le professeur Karsenti et son équipe du Centre de recherche interuniversitaire sur la formation et la profession enseignante ont interviewé 166 professeures et professeurs de 17 cégeps, entre mai et juin 2015, pour connaître leur opinion quant à la pertinence de la formation générale et aux défis qu'ils doivent assumer dans leur profession.

Ces nombreuses stratégies d'adaptation, mises de l'avant par les enseignants, permettent de contredire le mythe selon lequel l'enseignement de la formation générale n'évolue que très peu.

UNE SAINÉ RÉFLEXION

L'idée n'est pas de figer la formation générale dans un format sacralisé. De fait, nul doute que l'on doit périodiquement réfléchir au contenu et au format de la formation offerte au collégial. C'est d'ailleurs ce que les enseignantes et enseignants font dans les cégeps, comme l'ont démontré les résultats de l'étude.

UNE AUTRE VERSION DES FAITS

Cette recherche est intéressante puisqu'elle a impliqué le corps enseignant dans la réflexion sur la formation générale, alors que bien souvent on l'exclut. Les réponses des enseignants aux défis qu'elles et ils rencontrent offrent une autre version des faits, notamment en ce qui a trait à la maîtrise du français par les étudiants et au faible appétit des cégépiens pour la lecture.

DES CONNAISSANCES CULTURELLES ESSENTIELLES

Par ailleurs, s'il est un enjeu qui devrait préoccuper tous les acteurs du milieu – bien plus que les enjeux liés aux cours offerts –, c'est bien celui de la maîtrise du français écrit. Il faut donc éviter de jeter le bébé avec l'eau du bain en affaiblissant une des missions des cégeps, à savoir de permettre aux collégiennes et collégiens du secteur technique et préuniversitaire d'acquérir des connaissances culturelles communes.

La formation générale permet de faire des étudiantes et étudiants des citoyens autonomes, instruits, capables d'esprit critique et de s'exprimer correctement en français. Cet esprit humaniste est un fondement même du projet éducatif des cégeps depuis près de 50 ans, ne l'oublions pas ! /



Professionnelles et professionnels de recherche universitaire

Des prix d'excellence importants voient le jour

MARIE-HÉLÈNE SAVARD ET THIERRY LEFÈVRE *Membres du SPPRUL-CSQ*

Le Fonds de recherche du Québec vient de faire une avancée remarquable pour la reconnaissance d'un corps d'emploi longtemps négligé, celui des professionnelles et professionnels de recherche (PPR). En lançant les Prix d'excellence des professionnels de recherche, en octobre dernier, le Fonds a innové et a fait preuve de leadership en valorisant l'apport essentiel du personnel professionnel de recherche universitaire à l'avancement des sciences au Québec.

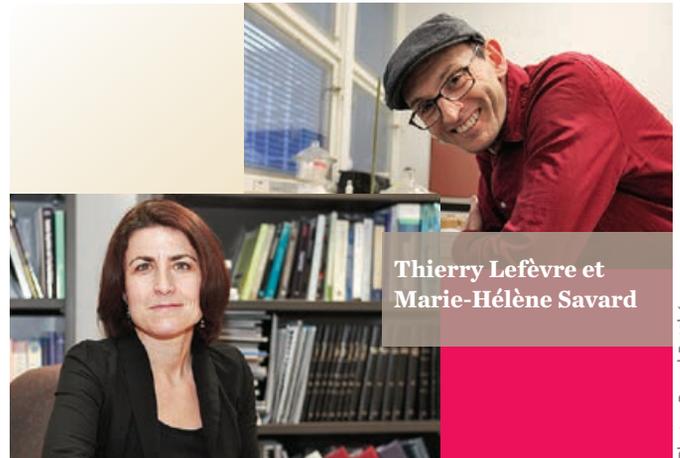
UNE IDÉE SYNDICALE QUI A FAIT SON CHEMIN

L'idée lancée par trois syndicats de PPR – soit le Syndicat des professionnelles et professionnels de recherche de l'Université Laval (SPPRUL-CSQ), la Fédération du personnel professionnel des universités et de la recherche (FPPU) et le Syndicat des employé(s) de la recherche de l'Université de Montréal (SERUM-AFPC) – lors de rencontres avec des représentants du Fonds de recherche du Québec et du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a eu un excellent écho, notamment auprès du scientifique en chef, Rémi Quirion.

Résultat : le Fonds de recherche du Québec a adopté le projet et, à la suite de quelques consultations auprès de comités de PPR, a donné vie au prix, tout en lui attribuant trois volets : nature et technologies, santé ainsi que société et culture.

UN APPORT RECONNU À SA JUSTE VALEUR

Les PPR sont diplômés des trois cycles universitaires et ont différents rôles, dont la contribution à l'innovation et aux découvertes scientifiques, à la mise au point de méthodes, à l'encadrement des étudiantes et étudiants, et à la gestion d'instruments ou de centres de recherche. Ce prix est donc très important, car l'apport des PPR doit être reconnu à sa juste valeur, et ce, pour deux raisons principales : premièrement, parce qu'il est temps de réaliser que la recherche ne se fait pas uniquement par le tandem professeur-étudiant (et postdoctoral), mais par des équipes au sein desquelles les PPR représentent un maillon indispensable au même titre que les autres ; deuxièmement, parce que cette profession devrait pouvoir devenir un vrai choix de carrière pour les jeunes diplômés qui sont en quête de possibilités d'emploi.



Photos Pascal Ratthé

UNE RÉALITÉ D'EMPLOI PARTICULIÈRE

Malheureusement, la situation en emploi des PPR est précaire, car leur salaire provient de fonds de recherche. Ils sont donc rémunérés à forfait, et leur emploi s'achève lorsque l'argent des subventions vient à manquer. Cela rend la carrière de ces chercheurs courte ou entrecoupée de périodes chômées. Ces interruptions ou la menace de coupes ont, hélas, des conséquences négatives sur leurs conditions de vie. Cette situation a aussi des répercussions sur la qualité de la recherche, car les PPR représentent aussi la mémoire d'un laboratoire et permettent de transmettre l'expertise d'une équipe, d'une génération d'étudiants à l'autre.

LES PPR INVITÉS À POSER LEUR CANDIDATURE

Malgré ces difficultés, les PPR demeurent passionnés par les sciences et leur métier. Ils sont invités à se mettre en évidence, en grand nombre, en posant leur candidature pour ce nouveau prix prestigieux d'ici le 27 janvier 2016.

La qualité de la recherche scientifique universitaire ainsi que les bénéfices sociaux, économiques et environnementaux qui en découlent pour la société reposent en grande partie sur leurs épaules. Nul doute que les Prix d'excellence des professionnels de recherche permettront de reconnaître l'ampleur de leur contribution exceptionnelle et de récompenser des personnes exceptionnelles.

Pour en savoir plus sur les trois volets du Prix d'excellence des professionnels de recherche, consultez les sites Web suivants :

- Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies
www.frqnt.gouv.qc.ca/accueil
- Fonds de recherche du Québec - Santé
www.frqs.gouv.qc.ca/
- Fonds de recherche du Québec – Société et culture
www.frqsc.gouv.qc.ca/



Des syndicats influents en santé

LE SIIIACQ-CSQ A DE L'IMPACT EN ARBITRAGE

LISE GOULET *Conseillère CSQ en santé et services sociaux*

D'importants dossiers d'arbitrage ont été résolus, au cours des derniers mois, en faveur du Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes, infirmières auxiliaires du Cœur-du-Québec (SIIIACQ-CSQ).

PLUSIEURS MILLIERS DE DOLLARS EN AJUSTEMENT SALARIAL

Novembre 2012 : une infirmière bachelière du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Maskinongé obtient son permis de pratique. Elle est alors classée et rémunérée comme une clinicienne à l'échelon 1, bien qu'elle ne soit pas détentrice d'un poste et du titre d'emploi avant février 2014.

Or, selon la règle prévue à la convention collective de la Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ), elle aurait dû être classée dans l'échelle salariale des infirmières et obtenir quatre échelons de plus que l'infirmière détenant un DEC dans la même situation.

L'arbitre a donné raison au SIIIACQ-CSQ : la disposition dans la convention collective vise à récompenser l'infirmière ayant fait de plus longues études. Elle lui assure aussi, du moins temporairement, une rémunération plus avantageuse que le salaire d'entrée d'une clinicienne. Le CSSS de Maskinongé a donc dû intégrer la salariée dans la bonne échelle et la rémunérer rétroactivement, ce qui lui a donné droit à un ajustement salarial de plusieurs milliers de dollars.

DES « QUOTAS DE VACANCES À ZÉRO » JUGÉS ABUSIFS

Le CSSS de Maskinongé a imposé, à l'hiver 2011-2012, un nombre très élevé de « quotas de vacances à zéro », et ce, dans plusieurs centres d'activités. Il était de deux à trois fois supérieur à celui des deux années précédentes. Qualifiant cette mesure d'injustifiée et de déraisonnable, le SIIIACQ-CSQ a alors déposé deux griefs.

En octobre dernier, le verdict est tombé : l'arbitre lui a donné raison. Autres victoires : en plus de statuer que les employés lésés devront être dédommagés, l'arbitre a retenu la proposition du SIIIACQ-CSQ. Dorénavant, l'employeur devra analyser ses besoins et privilégier d'autres mesures avant d'imposer de tels quotas.

LE SIISNEQ-CSQ A DE L'IMPACT EN RELATIONS DU TRAVAIL

« La seule façon de prendre soin de nos conditions de travail et de faire respecter nos droits est de prendre en main nos relations du travail. Pour cela, notre syndicat s'est doté d'une équipe de professionnels très compétente. De plus, nos liens de proximité avec nos membres et notre crédibilité devant l'employeur nous ont permis, à plusieurs reprises, de négocier des ententes novatrices, notamment en ce qui a trait aux horaires de travail et à la création de nouveaux postes », explique Nathalie Savard, présidente du Syndicat des intervenantes et intervenants de la santé du Nord-Est québécois (SIISNEQ-CSQ).

DES PRIMES MAINTENANT RECONNUES POUR LES POSTES DE ROTATION

Depuis 2010, des primes salariales sont versées pour les quarts de travail de rotation (jour/soir, jour/nuit). Toutefois, au Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Jonquière, l'employeur refusait de payer ces primes au personnel de l'équipe volante (horaire 8/28) travaillant sur l'ensemble des plages horaires et des centres d'activités, sous prétexte qu'il ne s'agissait pas des postes visés dans la convention collective locale.



Andrée Guillemette

« Plusieurs dossiers de relations du travail ne sont tout simplement pas négociables, selon nous, puisqu'ils touchent à des droits reconnus dans les conventions collectives. Notre équipe syndicale expérimentée, proche des membres, veille au grain pour s'assurer que l'employeur n'interprète pas les clauses à son avantage, au détriment de celles et ceux que nous représentons », précise Andrée Guillemette, présidente du SIISNEQ-CSQ.



Nathalie Savard

« Le dépôt du grief et les discussions précédant l'arbitrage nous ont permis de faire valoir notre point de vue et de faire reconnaître l'iniquité de la situation. Une entente autorisant le versement de ces primes à la centaine de membres de l'équipe volante a finalement été conclue avec l'employeur. Une belle victoire ! », lance la syndicaliste.

CONGÉ PARENTAL SANS SOLDE : UNE PRÉROGATIVE DE LA SALARIÉE

Au mois d'août 2011, une infirmière clinicienne du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de l'Hématite transmet à son employeur un avis de congé parental sans solde de deux ans. À l'été 2012, elle reçoit un diagnostic invalidant et elle transmet un autre avis visant à mettre fin à son congé un an plus tôt. Or, l'employeur refuse de donner suite à

cet avis et de lui verser ses prestations d'assurance salaire.

L'arbitre a donné raison au SIISNEQ-CSQ : c'est la prérogative de la personne titulaire du congé parental de mettre fin, quand bon lui semble, à son congé parental sans solde. L'arbitre a aussi reconnu que la convention collective donne droit, à la fin de ce type de congé, au versement de prestations d'assurance salaire lorsqu'une personne salariée devient invalide durant ce congé. Et, en aucun cas, l'accord de l'employeur n'est nécessaire.

LE SIIIAL-CSQ A DE L'IMPACT AUPRÈS DE SES MEMBRES

Le Syndicat des infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires de Laval (SIIIAL-CSQ) pratique un syndicalisme de terrain. « Notre syndicat peut se targuer d'être très vigoureux, car nous nous assurons de cultiver des liens étroits avec nos membres, tout en nous faisant un point d'honneur d'être disponibles, en tout temps, dans les 17 sites où travaillent les 2 300 membres que nous représentons », explique Isabelle Dumaine, présidente du SIIIAL-CSQ.

PRÈS DES MEMBRES, QUEL QUE SOIT LE QUART DE TRAVAIL

Le SIIIAL-CSQ a mené de nombreuses campagnes d'information, sur plusieurs sujets jugés névralgiques, dont la négociation du secteur public. Afin de s'assurer d'une forte mobilisation, le syndicat a rencontré les membres travaillant dans les différents sites, sur tous les quarts de travail. Des tournées régulières dans les unités de soins ont aussi été organisées.

UNE ACTION SYNDICALE QUI A FAIT SES PREUVES

« En 2015, le SIIIAL-CSQ a reçu près de 1 700 appels d'infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes. Ces appels ont mené à l'ouverture de plus de 500 dossiers nécessitant un suivi. Annuellement, de ces dossiers émane un certain nombre de griefs liés à des problèmes individuels et collectifs. À l'heure actuelle, seulement 47 % des griefs déposés au cours des trois dernières années sont toujours actifs, incluant ceux de 2015. Pour nous, il est primordial d'être sur le terrain, à l'écoute des membres, prêts à les épauler et à les défendre lorsque cela compte le plus. Nos victoires confirment l'efficacité de notre travail et la pertinence de notre action syndicale », ajoute Isabelle Dumaine.



Isabelle Dumaine

LE SIIIEQ-CSQ A DE L'IMPACT SUR LE TERRAIN

Alerté par les compressions de 22 millions de dollars dans la région de la Gaspésie, les fermetures de lits, les abolitions de postes et les fusions de nombreux centres d'activités dans la Baie-des-Chaleurs, le Syndicat des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes de l'Est du Québec (SIIIEQ-CSQ) a sonné l'alarme, l'automne dernier, en dénonçant les décisions du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Gaspésie.

LES COUPES IRRESPONSABLES DU MINISTRE DÉNONCÉES

« Ce n'est pas vrai qu'on peut couper dans les services sans que cela affecte la qualité des soins et la sécurité des patients. De telles décisions vont complètement à l'encontre des engagements pris par le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, de préserver les soins et les services offerts à la population », dénonce Micheline Barriault, présidente du SIIIEQ-CSQ.

UNE CONTRE-ATTAQUE SYNDICALE EFFICACE

Soucieux de défendre les services publics dans la région, le SIIIEQ-CSQ est donc rapidement passé à l'offensive : conférence de presse, pétition dénonçant la situation et réclamant l'intervention du ministre Barrette, obtention de

l'appui du député Sylvain Roy, demande de rencontre auprès du ministre et du conseil d'administration du centre intégré, et plus encore.

Fort de ses convictions, le syndicat n'a pas hésité à faire appel à la mobilisation populaire. D'ailleurs, plus de 9 500 personnes ont signé sa pétition pour défendre les soins et services de santé publics sur le territoire de la Baie-des-Chaleurs.

« Nous connaissons très bien les besoins, les enjeux et les gens de la région, car notre

équipe syndicale est profondément enracinée dans les milieux. Cela fait une réelle différence quand vient le temps d'agir. L'appui de la population de la Gaspésie a d'ailleurs été sans précédent. Ce sont nos meilleures armes devant un gouvernement et des gestionnaires qui oublient leur responsabilité première : assurer l'accès à des soins et à des services de santé de qualité », insiste-t-elle. /



Micheline Barriault

MULTIPLICATION DES FRAIS ACCESSOIRES DE SANTÉ

LA MISE EN PÉRIL DU SYSTÈME PUBLIC DE SANTÉ

La facturation de frais reliés aux services médicaux assurés par l'État est interdite par la Loi canadienne sur la santé. Or, entre 100 et 200 millions de dollars sont réclamés annuellement aux patientes et patients québécois pour avoir accès à des soins médicaux. Une situation illégale qui met en péril le principe d'accessibilité de notre système public de santé.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

UN PEU D'HISTOIRE...

L'arrivée du régime public d'assurance maladie, en 1970, visait à garantir l'accès universel et gratuit aux services médicalement requis. À cette époque, les dépenses pour les soins de santé représentaient la première cause de faillite personnelle des ménages québécois. Cette avancée sociale remarquable constitua une amélioration sans précédent de l'accès aux soins. Le droit à la santé pour toutes et tous fut ainsi officiellement reconnu.

1 Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) et Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ).

2 QUÉBEC. PROTECTEUR DU CITOYEN (2015). *Avis sur les frais accessoires en matière de santé et de services sociaux*. [En ligne]. 61 p. [protecteurducitoyen.qc.ca/sites/default/files/pdf/2015-10-01_avis-frais-accessoires.pdf].

QUAND L'EXCEPTION DEVIENT LA RÈGLE

Dès l'entrée en vigueur du régime d'assurance maladie, de petits suppléments pouvaient être réclamés exceptionnellement aux usagers et usagers. Ces sommes étaient négociées entre le ministère de la Santé et des Services sociaux et les fédérations médicales¹. Puis, les exceptions se sont multipliées. Aujourd'hui, de nombreux frais sont fréquemment exigés :

- **Pour des services médicaux non assurés**, non couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) (rapports, attestations et formulaires divers, consultations et renouvellements d'ordonnance par téléphone, certains services chirurgicaux et analyses diagnostiques tels que les tests d'urine ou de sang et de glycémie) ;
- **Pour des services désassurés**, couverts par la RAMQ lorsque fournis à l'hôpital, mais facturés lorsque donnés dans une clinique médicale (échographie, résonance magnétique, etc.). Soulignons qu'avec la réforme Barrette, davantage de services médicaux seront fournis dans les cliniques médicales ;
- **Lors de la prestation de services assurés**, médicalement requis, donc couverts par la RAMQ. Dans ces cas, les seuls frais accessoires permis sont le coût réel des médicaments, des agents anesthésiques, des stérilets et du matériel pour plâtre et attelles.

DES FRAIS ABUSIFS ET SOUVENT ILLÉGAUX

Les divers exemples dénoncés par la protectrice du citoyen² illustrent l'ampleur et la très grande variabilité des frais réclamés pour l'accès aux soins médicalement requis. Certains médicaments sont facturés jusqu'à 40 fois leur coût réel ! Par exemple :

- application d'un pansement de 4 cm², à la suite d'une chirurgie mineure (40 dollars) ;
- injection de gouttes ophtalmiques (de 20 à 300 dollars) ;
- utilisation d'agents anesthésiques (de 10 à 100 dollars) ;
- utilisation d'instruments et de médicaments requis pour diverses interventions comme la coloscopie (500 dollars) ou la vasectomie (150 dollars).

Les médecins affirment devoir facturer aux patientes et patients ces frais pour couvrir les coûts de fonctionnement en cabinet (personnel administratif, équipement de bureau, etc.). Pourtant, leur rémunération a déjà été majorée de 30 % par la RAMQ pour compenser ces dépenses. Il est illégal de refiler ainsi la facture aux usagers.



Photo iStock

UN SYSTÈME INÉQUITABLE ET INJUSTE

La liste des frais réclamés, qui ne cesse de s'allonger et de se complexifier, engendre de nombreuses difficultés et injustices :

- les personnes plus aisées ont un accès privilégié aux soins ;
- d'autres doivent se priver ou s'endetter pour obtenir les soins requis ;
- déterminer la légalité des frais facturés, trouver et comprendre l'information s'avèrent un vrai casse-tête ;
- plusieurs personnes hésitent à faire respecter leurs droits et à porter plainte par crainte de représailles.

La population est prise en otage. Elle doit payer le prix demandé ou s'informer, vérifier les coûts, négocier et, dans certains cas, contester les montants réclamés, au risque de devoir se trouver un autre médecin...

ET QUE FAIT NOTRE MINISTRE DE LA SANTÉ ?

Plutôt que d'interdire les frais accessoires en santé, le ministre Barrette a décidé de légaliser cette pratique et d'autoriser l'usage de tickets modérateurs, sans débat public. Le système de santé à deux vitesses qu'il met en place modifiera en profondeur notre modèle de santé québécois. C'est inacceptable !

L'ABOLITION DES FRAIS ACCESSOIRES EST CRUCIALE

L'accès à des services de santé de qualité doit être assuré, peu importe le lieu où les services sont offerts et sans égard à la capacité de payer des individus. Voilà l'esprit de la loi !

À l'instar de nombreuses organisations, la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et ses affiliés, dont ses fédérations de la santé (FSQ-CSQ, F4S-CSQ) et l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ), réclament l'abolition de tous les frais qui compromettent l'accès à des soins médicalement requis. /



LISE GOULET *Conseillère CSQ en santé et services sociaux*

Le gouvernement Couillard se targue de vouloir assainir les finances publiques. Il affirme que la rigueur budgétaire l'oblige à couper dans les services à la population. Or, certaines dépenses de santé très coûteuses échappent à son contrôle et devraient faire l'objet d'une attention particulière. L'adoption d'une nouvelle politique du médicament, basée sur une assurance médicaments entièrement publique, permettrait d'économiser annuellement de un à trois milliards de dollars. Qu'attend Québec pour agir ?

L'ampleur de la croissance des coûts des médicaments prescrits au Québec exerce une pression sur notre système de santé, qui ne peut plus durer. En 2012, ces coûts atteignaient près de 7,5 milliards de dollars, soit 17 % des dépenses totales de santé. En 2014, le Québec occupait le deuxième rang mondial pour les dépenses en médicaments prescrits par habitant, tout juste derrière les États-Unis.

Par ailleurs, le prix des médicaments est 30 % plus élevé au Québec et au Canada que dans la moyenne des pays développés. Avec la Suisse, ce sont les endroits où ils sont les plus chers au monde.

LE RÉGIME HYBRIDE N'A PAS REMPLI SES PROMESSES

Le régime d'assurance médicaments hybride (public-privé) du Québec, mis en place en 1997, n'a que partiellement rempli ses promesses. Bien qu'il ait permis d'offrir une assurance à de nombreuses personnes ne bénéficiant alors d'aucune protection, il n'a pas su garantir à toutes et à tous un accès raisonnable et équitable à la thérapie médicamenteuse. C'est ce qu'a révélé, en mars 2015, la dernière étude du Commissaire à la santé et au bien-être. Actuellement, près de 12 % de la population québécoise ne pourrait se procurer ses médicaments d'ordonnance par manque de moyens financiers.

REPRENDRE LE CONTRÔLE DE LA SITUATION

Force est d'admettre que ni le gouvernement du Québec ni les régimes privés d'assurance collective, qui couvrent près de 60 % de la population, n'ont réussi à établir un rapport de force face aux entreprises pharmaceutiques.

VOUS POUVEZ AGIR !

Le système de santé public vous tient à cœur ?

Vous refusez que la tarification de frais accessoires de santé devienne la norme ?

Réclamez un débat public sur cet enjeu :
ministre@msss.gouv.qc.ca

Témoignez de toute situation de facturation de frais de santé qui compromet l'accessibilité et l'universalité des soins :
cppsc.qc.ca/registre

Portez plainte auprès du Collège des médecins du Québec contre un médecin qui a facturé de façon abusive ou illégale :
cmq.org/page/fr/formulaire-plainte.aspx

COÛT DES MÉDICAMENTS PRESCRITS AU QUÉBEC

7,5
MILLIARDS
DE DOLLARS EN 2012

2^e RANG
QUÉBEC AU DEUXIÈME
RANG MONDIAL DES COÛTS
LES PLUS ÉLEVÉS EN 2014

17 %
DES DÉPENSES
TOTALS DE SANTÉ

30 %

PLUS CHER ICI QUE
DANS LA MOYENNE
DES PAYS
DÉVELOPPÉS

Rappelons que les provinces canadiennes sont les seules parmi les pays développés à ne pas avoir intégré les médicaments à leur système public de santé. Or, dans les pays possédant une telle couverture – la France, le Royaume-Uni, la Suède, l’Australie et la Nouvelle-Zélande –, les médicaments coûtent de 16 % à 40 % moins cher qu’au Québec, et leur indexation annuelle est de deux à trois fois moins élevée.

En somme, la mise en place d’un régime 100 % public permettrait au gouvernement du Québec d’avoir un réel pouvoir de négociation auprès de l’industrie pharmaceutique et de réaliser des économies d’échelle grâce aux achats regroupés. Nous n’avons plus les moyens de nous en passer ; les autres provinces canadiennes y travaillent déjà...

AUGMENTER LA PRESSION D’UN CRAN

Plus de 420 organisations communautaires et syndicales, dont la CSQ, de même que de nombreux spécialistes de la santé ont appuyé la campagne pour la mise en place d’une assurance médicaments entièrement publique lancée par l’Union des consommateurs en 2009. Or, le gouvernement du Québec est resté sourd aux propositions et aux revendications.

Pour la Coalition Solidarité Santé, le temps est venu d’augmenter la pression d’un cran et d’interpeller la population qui est directement touchée, tant par les coûts exorbitants des médicaments que par les mesures d’austérité affectant l’ensemble des services publics.

« Il est urgent de remettre en question les choix du gouvernement en matière de finances publiques et d’exiger la mise en place d’une assurance médicaments entièrement publique. Nous pouvons améliorer l’accès aux médicaments à un meilleur coût pour la population. Nous avons les moyens de maintenir nos services publics et même de les améliorer. Qu’attend le gouvernement pour agir ? » insiste Jacques Benoit, coordonnateur de la Coalition Solidarité Santé.

PASSONS À L’ACTION !

La Coalition vous invite à participer à sa campagne **Le remède aux coupures, ça existe !**

Pour ce faire, visitez le site remedeauxcoupures.cssante.com. Vous pourrez en apprendre davantage sur les principaux enjeux et signer une lettre d’appui qui sera acheminée automatiquement à votre députée ou député, copies conformes aux ministres et organisations concernés¹.

Par cette campagne de lettres citoyennes, les élus et élus locaux sont invités à interpeller le gouvernement du Québec afin qu’il adopte, sans tarder, une nouvelle politique du médicament basée sur un régime d’assurance médicaments entièrement public. La campagne culminera par des visites aux députés afin de s’assurer que les demandes adressées reçoivent l’attention requise. /

¹ Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux, Carlos Leitão, ministre des Finances, Martin Coiteux, président du Conseil du trésor, Commission de révision permanente des programmes, Coalition Solidarité Santé.

LE STPL – BOUCLIER REGROUPÉ

Affiliation à la CSQ : un choix déterminant

FRANÇOIS BEAUREGARD *Collaboration*

Le Syndicat des technicien(ne)s et professionnel(le)s de Lanaudière-CSQ (STPL-CSQ), maintenant regroupé avec le Syndicat des salariés du CRDP le Bouclier des régions de Laurentides et Lanaudière, compte près de 1 300 membres. Au moment de sa désaffiliation de la CSN, en 2014, le STPL souhaitait retrouver une vie syndicale locale plus riche, tout en faisant partie d'une grande centrale. C'est exactement ce qu'il a obtenu en s'affiliant à la CSQ. Une décision que ne regrette pas son président, Serge Vézina, particulièrement dans le contexte actuel d'austérité.

La CSQ est une centrale syndicale influente, mais aussi très décentralisée. Cela a plu, dès le départ, aux membres du STPL. « Nous recherchions une plus grande autonomie locale, pour offrir un meilleur service à nos membres. L'affiliation à la CSQ nous a permis d'augmenter nos revenus de cotisation et d'avoir accès à des services juridiques, de relations du travail et d'organisation syndicale de qualité », se réjouit l'agent d'intervention en service social, qui préside son syndicat depuis une dizaine d'années.

De plus, en facilitant la syndicalisation et le regroupement des salariés du Bouclier, au printemps dernier, au sein du STPL-CSQ, le syndicat a renforcé sa présence régionale, tout en améliorant la protection de travailleuses et travailleurs vulnérables dans un contexte de fusion d'établissements.

DES SERVICES SPÉCIALISÉS INDISPENSABLES

La richesse et la diversité des membres du STPL-CSQ – Bouclier regroupé en font un joueur très significatif, représentant de multiples réalités de la population.

Le Centre de réadaptation en déficience physique, où une partie de ses membres travaillent, offre des services aux personnes ayant une déficience auditive et visuelle ou des troubles du langage ou de motricité.

Au Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière, ils couvrent un ensemble très étendu de services en santé et services sociaux, tant dans les CHSLD que les services Info-Social, de prévention et de première ligne en CLSC. Certains membres du STPL-CSQ travaillent en centre de réadaptation et aussi dans le domaine de la dépendance. Des professionnelles et professionnels interviennent, notamment, dans les écoles secondaires auprès des jeunes éprouvant des problèmes de toxicomanie.

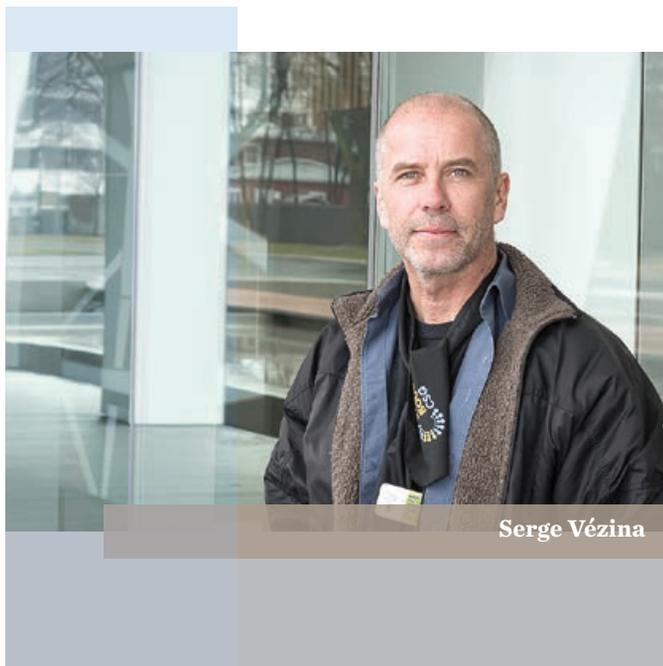
D'autres membres sont à pied d'œuvre dans des domaines d'intervention divers tels que la santé mentale, le soutien aux personnes en perte d'autonomie, aux familles et aux jeunes en difficulté ainsi que les programmes de déficience intellectuelle, du trouble du spectre de l'autisme et de déficience physique. Ce syndicat regroupe aussi du personnel technique et professionnel travaillant en centre hospitalier dans divers domaines, comme l'imagerie médicale, les laboratoires, la nutrition et plusieurs autres champs d'intervention.

DES MESURES D'AUSTÉRITÉ NÉFASTES

Les mesures d'austérité du gouvernement libéral affectent durement la population desservie par ces spécialistes. L'allongement des listes d'attente et la réduction du soutien à domicile et en CLSC sont au nombre des signes les plus tangibles de la détérioration de la qualité des services.

« Pour nos membres, les abolitions de postes, les coupes dans l'administration et le non-remplacement des postes vacants se traduisent par une importante surcharge de travail. Près de 40 % des cas d'invalidité dans nos rangs sont liés à l'épuisement professionnel. Cela devrait conduire, normalement, à la mise en place de mesures préventives. Or, on les accable avec des tests médicaux à répétition et des avis disciplinaires, c'est un non-sens ! », s'indigne Serge Vézina.

« À l'heure de l'austérité, tout le monde est perdant : les administrateurs, le personnel salarié et, au bout du compte, la population. Pour combattre cette vision économique à courte vue, il faut impérativement renforcer nos organisations. Cela commence par le regroupement des forces syndicales locales et régionales et par leur lien avec une grande centrale comme la CSQ, qui est en mesure de porter haut et fort leurs revendications à l'échelle nationale », conclut-il. /



Serge Vézina

Encore des compressions

UN MANQUE DE VISION PLUS QUE DÉPLORABLE

CHRISTOPHER YOUNG *Conseiller FIPEQ-CSQ aux communications*

En décembre 2015, le gouvernement libéral a livré un cadeau de Noël bien peu agréable pour les travailleuses de la petite enfance et les parents du Québec : l'annonce d'une coupe d'au moins 120 millions de dollars dans le réseau public des services de garde lors du prochain budget.

Cette coupe draconienne s'ajoute à celles déjà imposées au cours des deux dernières années de 74 millions et 100 millions de dollars. Il y a des limites à faire plus avec moins, et ces limites ont été atteintes il y a longtemps. On parle déjà de milliers d'emplois en péril si le gouvernement garde le cap sur cet objectif mal avisé.

Cette annonce malheureuse est le dernier exemple du manque de vision complet du gouvernement Couillard pour un réseau de la petite enfance qui a pourtant fait ses preuves.

LA PRIVATISATION TRANQUILLE

Se cachant derrière le prétexte d'une « gestion plus efficace », le gouvernement Couillard s'efforce de démanteler petit à petit le réseau dont le Québec s'est doté au cours des vingt dernières années.

Pendant que le réseau public de services de garde voit son financement chuter d'année en année, les garderies privées vivent un essor sans précédent. Depuis la modulation des frais de garde et l'instauration des crédits d'impôt, il est devenu plus avantageux économiquement pour de nombreux parents d'aller vers le privé. On assiste ainsi à une privatisation tranquille de la petite enfance.

Les deux poids deux mesures ne s'arrêtent pas là : pendant que le privé continue d'opérer sans aucune forme de contrôle, l'état réglementaire se resserre sans cesse pour les responsables d'un service de garde public en milieu familial. De la bureaucratie toujours plus lourde aux exigences contraignantes – par exemple des détecteurs de monoxyde de carbone sur chaque étage –, on leur en demande sans cesse plus.

Pourtant, c'est le privé qui obtient la part du lion des plaintes de parents : plus de 900 entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2015, soit neuf fois plus que les services de garde en milieu familial, et plus de 700 plaintes de plus que les centres de la petite enfance (CPE). Mais sur cela, silence radio de la part du gouvernement.

UNE FACTURE SALÉE CE PRINTEMPS

Puisqu'un malheur n'arrive jamais seul, la dernière vague de compressions libérales n'est pas la seule mauvaise surprise pour les parents qui envoient leurs enfants dans un service de garde public. Ce printemps, au moment des impôts, des dizaines de milliers de parents devront sortir le chèque pour la première fois, en raison de la modulation des frais de garde.

Après avoir versé 7,30 \$ par enfant toute l'année, les parents devront payer la différence entre ce montant et un autre déterminé par le gouvernement en fonction de leurs revenus, qui peut aller jusqu'à 20 \$ par jour, par enfant. Pour de nombreuses familles de la classe moyenne, la facture sera salée : pas besoin d'être millionnaires pour que le gouvernement leur réclame des centaines, voire des milliers de dollars supplémentaires pour frais de garde lors de la production de leur déclaration de revenus.

Entre compressions à répétition, mesures pour favoriser le privé et factures toujours plus salées pour les parents, les assauts continus contre le réseau de la petite enfance ont de quoi inquiéter pour son avenir. /

GROUPE DE TRAVAIL MONDIAL CONSACRÉ À LA PETITE ENFANCE

À la suite d'une résolution proposée par la CSQ et par un syndicat danois, l'Internationale de l'Éducation (IE) crée un groupe de travail qui aura comme mandat, notamment, de promouvoir la recherche sur les causes et les conséquences de la privatisation de la petite enfance dans le monde, de plaider en faveur d'une amélioration du développement professionnel et des conditions de travail des travailleuses et travailleurs. L'objectif de la création de ce groupe vise aussi à inscrire les questions en lien avec l'éducation à la petite enfance parmi les priorités des programmes de l'IE et des syndicats de l'éducation.



L'IMPORTANCE DE JOUER DEHORS CHEZ LES JEUNES

Selon le récent *Énoncé de position sur le jeu actif extérieur*¹, « l'accès au jeu actif à l'extérieur et dans la nature [...] est essentiel au développement sain de l'enfant ». Selon l'équipe de chercheuses et chercheurs qui a collaboré à cet énoncé, le jeu actif à l'extérieur est bénéfique, car il favorise « la socialisation avec les pairs, la communauté et les interactions avec l'environnement, réduit le sentiment d'isolement, développe des habiletés interpersonnelles et favorise un développement sain ».

De plus, « quand les enfants sont dehors, ils bougent plus, passent moins de temps assis et jouent plus longtemps – des comportements associés à de nombreux bienfaits pour améliorer le taux de cholestérol, la pression sanguine, la composition corporelle, la densité osseuse, la condition physique et plusieurs aspects de la santé mentale, sociale et environnementale ».

1 PARTICIPACTION, et autres (2013). *Énoncé de position sur le jeu actif extérieur*, [En ligne], 5 p. [participaction.com/fr/wp-content/uploads/2013/09/%C3%89nonc%C3%A9-de-position-sur-le-jeu-actif-%C3%A0-l%E2%80%99ext%C3%A9rieur-FINAL-FR.pdf].

FAITES-VOUS VOIR !

Vous souhaitez faire connaître vos réalisations avec les tout-petits en lien avec les valeurs EVB-CSQ ? Vous souhaitez adhérer au mouvement EVB-CSQ ? Communiquez avec nous à l'adresse suivante : admevb@lacsq.org.

Des valeurs fondamentales enseignées aux tout-petits

JEAN ROBITAILLE *Conseiller EVB-CSQ*

Apprendre à vivre en harmonie avec la nature et avec les autres, voilà un grand défi éducatif, qui commence dès le plus jeune âge. De plus en plus d'intervenantes et d'intervenants des centres de la petite enfance (CPE) et du préscolaire l'ont compris. Ils trouvent, dans les valeurs d'écologie, de pacifisme, de solidarité et de démocratie, que promeut le mouvement des Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ), l'inspiration pour passer à l'action.

LA NATURE ET MOI : 50 ACTIVITÉS D'ÉVEIL À LA NATURE

Le guide pédagogique *La nature et moi* propose 50 activités d'éveil à la nature. Ces activités, regroupées selon les quatre saisons, ont été conçues de façon à solliciter les sens et les habiletés motrices des tout-petits, et à créer chez eux un lien affectif durable avec le monde naturel.

Cet outil a été rédigé par Martine Chatelain, une enseignante chevronnée au secondaire et membre du Comité des retraités Brundtland, ainsi que par Virginie Angers, biologiste, et Émilie Robitaille, écoconseillère à la Fondation Monique-Fitz-Back. Pour en savoir plus, visitez le site fondationmf.ca.



COULEURS TERRE, UN RECUEIL D'ACTIVITÉS INSPIRANT

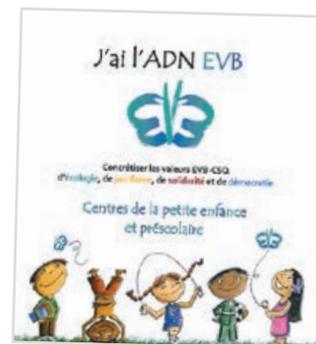


Réputé pour son engagement sur les plans social et écologique, le CPE Jardin de Fruits, un Établissement associé Brundtland (EAB), propose quotidiennement aux tout-petits des activités répondant aux valeurs fondamentales qui font la distinction des EVB-CSQ.

Souhaitant partager le plus largement possible leur riche expérience, les intervenantes et auteures, Martine Désilets et Mireille Fanjek, viennent de faire paraître un recueil d'activités très inspirant, intitulé *Couleurs Terre*. L'ouvrage s'adresse aux intervenantes en petite enfance ainsi qu'aux parents. Pour en obtenir un exemplaire, visitez le site textesetcontextes.ca.

J'AI L'ADN EVB !

Saviez-vous que le mouvement EVB-CSQ propose plusieurs outils à l'intention du personnel de la petite enfance et du préscolaire ? Le plus récent est le fascicule *J'ai l'ADN EVB* ciblant les jeunes enfants. On y trouve les objectifs pédagogiques en petite enfance liés à l'écologie, au pacifisme, à la solidarité et à la démocratie, de même que des pistes d'action pouvant être réalisées avec les petits. Pour en savoir plus, visitez le site evb.lacsq.org, en cliquant sur l'onglet **Outils**, puis **Sources et ressources par niveau d'enseignement**. /



La souffrance au travail

Des solutions existent

CATHERINE GAUTHIER *Rédactrice en chef*

Les mesures d'austérité dans les services publics font très mal. Soucieux de la qualité des services offerts, le personnel tente de compenser en assumant des responsabilités et des tâches qui ne lui sont pas normalement dévolues. Au fil des jours, la pression augmente jusqu'à ce qu'elle devienne intolérable. Pas surprenant, alors, que les cas d'épuisement professionnel, de détresse psychologique et de dépression augmentent.

« Le travail est un élément central du développement de l'identité et de l'accomplissement d'une personne, mais il peut être aussi source de déstabilisation et de maladie. La tâche qui ne cesse de s'alourdir, le manque de soutien, la réduction de la latitude décisionnelle et le peu de reconnaissance des gestionnaires peuvent conduire à l'épuisement professionnel, voire à des symptômes dépressifs ou de la détresse psychologique », a expliqué le D^r Michel Vézina, lors de sa conférence au Réseau CSQ des responsables en santé et sécurité du travail, en novembre dernier.

NE PLUS AVOIR LES MOYENS DE FAIRE SON TRAVAIL

Lorsque les moyens nécessaires à la réalisation d'un travail de qualité n'existent plus, qu'un fossé se creuse entre ce que l'on doit faire professionnellement et ce que l'on peut faire en fonction des ressources, le travail perd son sens.



Photo Stéphane Lemire

D^r Michel Vézina est conseiller médical en santé au travail à l'Institut national de santé publique du Québec et professeur en médecine sociale et préventive à l'Université Laval.

« Cela est très souffrant, a-t-il précisé, car l'employé doit alors agir à l'encontre de ses valeurs. En plus d'avoir honte et de percevoir du mépris dans le regard de l'autre, son identité est attaquée, son image personnelle est écorchée et son estime de soi est minée. Et, lorsqu'on a perdu son estime de soi, on se trouve dans l'antichambre de la dépression. »

ON NE SOUFFRE PAS PASSIVEMENT, ON SE PROTÈGE

Par divers mécanismes de défense, les travailleuses et travailleurs tentent de se protéger. « Plusieurs se désengagent, par exemple, en optant pour une tâche allégée, un poste déqualifié ou une retraite anticipée. D'autres se surinvestissent par souci de professionnalisme ou pour obtenir une reconnaissance de la clientèle. En raison de leur sens des responsabilités, d'autres encore se présenteront au travail même s'ils sont malades, car ils savent qu'ils ne seront pas remplacés », a ajouté le D^r Vézina.

UN PHÉNOMÈNE PARADOXAL

Fait à noter : plus une personne a des symptômes dépressifs liés au travail, plus elle se présentera à son emploi. « C'est à la fois paradoxal et potentiellement dangereux pour la santé. C'est aussi très coûteux, tant pour la personne elle-même que pour l'employeur, car cela engendre une perte de productivité de 40 % en moyenne et des coûts trois fois plus élevés que ceux occasionnés par l'absentéisme », a-t-il précisé.

LES EFFETS PERVERS DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE

La course à l'efficacité et à la productivité impose aussi l'évaluation de la performance de chacun des employés. Dès lors, le gestionnaire est amené à comparer les membres de son équipe, ce qui induit, à la longue, une situation de méfiance et de compétition, où les interactions et l'entraide entre collègues sont réduites. Au final, le collectif de travail est fragilisé ; la désolidarisation et le repli sur soi s'installent ; les dissensions et les conflits augmentent.

DES SOLUTIONS EXISTENT

Si le portrait peut sembler sombre, tout n'est pas perdu pour autant. Des stratégies préventives existent. Tout d'abord, il importe de casser la solitude en créant des espaces de parole pour penser le travail autrement et se donner de nouveaux repères communs sur ce qu'il est acceptable de faire dans un contexte d'austérité. Les syndicats peuvent aussi faire pression sur les employeurs pour qu'ils adoptent de meilleures pratiques de gestion de personnel et relayer vers le haut les incohérences des directives. /

ÉVALUATION DU MAINTIEN DE L'ÉQUITÉ SALARIALE

SOYEZ À L'AFFÛT !

KAREN HARNOIS

Conseillère CSQ en équité salariale

Plus de 33 000 employeurs du Québec ont mené à terme leurs travaux liés à l'équité salariale. Ils doivent maintenant évaluer le maintien de l'équité salariale. L'objectif ? S'assurer qu'au sein de la même entreprise, les catégories d'emplois à prédominance féminine ont une rémunération égale ou supérieure à celle des catégories d'emplois à prédominance masculine, de valeur identique ou équivalente.

LES MEMBRES DE LA CSQ SONT-ILS CONCERNÉS ?

Absolument ! Parmi les employeurs qui doivent compléter cette démarche, on compte le Conseil du trésor, les centres de la petite enfance, les collèges et les établissements privés, les universités, les centres de recherche, les organismes gouvernementaux et les municipalités pour lesquels travaillent la très grande majorité des membres de la CSQ.



Photos iStock



C'EST JUSTE UN PETIT BOULOT EN ATTENDANT

Ouais, Moi c'est pareil

UN SALAIRE MINIMUM QUI NE FAIT PAS LA JOB

ÇA VA FAIRE !

Au Québec, le salaire minimum ne permet pas de sortir de la pauvreté, même lorsqu'on travaille à temps plein.

Notre souhait le plus CHER ?
Que le gouvernement augmente le salaire minimum.

Appuyez en ligne la campagne
POUR UNE SOCIÉTÉ JUSTE. CA

COLLECTIF POUR UN QUÉBEC SANS PAUVRETÉ

UN CADRE PRÉCIS À RESPECTER

Les employeurs doivent réaliser l'évaluation du maintien de l'équité salariale et procéder à l'affichage qui en découle dans un délai prescrit, soit selon la « date anniversaire » de la première évaluation du maintien ou, au plus tard, à la date où elle aurait dû être complétée (31 décembre 2015 ou 31 décembre 2016). Advenant que cette date limite ne soit pas respectée, l'affichage de l'employeur n'aura alors aucune valeur légale.

SOIXANTE JOURS POUR POSER DES QUESTIONS

Le premier affichage obligatoire de l'employeur vise à vous informer de ses travaux, des correctifs qu'il a appliqués ainsi que de vos droits et recours. C'est uniquement pendant cette période de 60 jours que vous pouvez contester et commenter les travaux réalisés.

UN DÉLAI RAISONNABLE

L'employeur a ensuite 30 jours pour prendre connaissance de vos questions et commentaires. Au terme de cette période, il doit procéder au deuxième affichage.

SOIXANTE JOURS POUR PORTER PLAINTE

Le deuxième affichage obligatoire, d'une durée de 60 jours, permet de vous informer des nouveaux changements apportés par l'employeur. Si vous jugez que le maintien de l'équité salariale n'a pas été réalisé – conformément à la Loi sur l'équité salariale –, vous pouvez alors porter plainte à la Commission de l'équité salariale. Vous devez toutefois réaliser votre démarche à l'intérieur de cette période.

QUOI FAIRE SI L'EMPLOYEUR N'AFFICHE PAS ?

Vous devez porter plainte à la Commission de l'équité salariale, en spécifiant que l'employeur ne s'est pas conformé à la Loi sur l'équité salariale.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à communiquer avec votre fédération.

Le site Web de la Commission de l'équité salariale (ces.gouv.qc.ca) contient également une mine d'informations à ce sujet. /

LA PRIME D'ASSURANCE MALADIE N'AUGMENTERA PAS

MÉLANIE MICHAUD *Conseillère CSQ à la sécurité sociale*

Les coûts des régimes d'assurance maladie, plus précisément ceux liés aux médicaments, ne cessent de croître en raison, notamment, de l'augmentation de la consommation de médicaments, de la hausse des maladies chroniques et du désengagement de l'État. Malgré cet état de fait, les membres de la CSQ ne subiront aucune hausse de prime d'assurance maladie en 2016, le coût demeurant exactement le même qu'en 2015.

Cette bonne nouvelle s'explique par l'adoption d'une modification à la garantie du régime d'assurance collective de la CSQ, lors du Conseil général de l'organisation, en octobre dernier. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2016, les médicaments innovateurs sont remboursés au coût du générique, soit le plus bas, ce qui permet de maintenir la prime d'assurance maladie au même niveau que l'an passé.

Toutefois, si une personne assurée ne peut utiliser un médicament générique à la suite d'une contre-indication médicale documentée (par exemple une allergie ou une intolérance à l'ingrédient non actif de la version générique), le médicament innovateur sera remboursé à 80 %.

REMBOURSEMENT SELON LE TYPE DE MÉDICAMENTS

Type de médicaments	Avant le 1 ^{er} janvier 2016	Depuis le 1 ^{er} janvier 2016
Unique Médicament protégé par un brevet, dont il n'existe pas d'alternative pour l'instant.	Remboursement à 80 % du coût du médicament unique.	Remboursement à 80 % du coût du médicament unique.
Innovateur Médicament dont le brevet a pris fin et pour lequel il existe une version générique. On l'appelle aussi produit de référence.	Remboursement à 68 % du coût du médicament innovateur.	Remboursement à 80 % du coût de la version générique équivalente.
Générique Copie d'un médicament innovateur.	Remboursement à 80 % du coût du médicament générique.	Remboursement à 80 % du coût du médicament générique.

Note : Les données présentées dans le tableau ne tiennent pas compte de la franchise applicable dans le régime maladie 1.



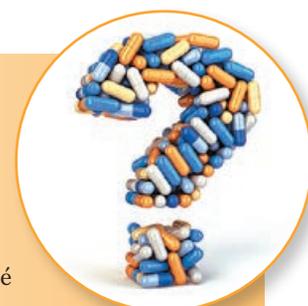
Photos iStock

Prenons l'exemple suivant : pour un problème donné, le médicament innovateur coûte 100 \$ et sa version générique 50 \$. Monsieur Untel n'a pas de problème de santé particulier l'empêchant de consommer la version générique. Pour des raisons personnelles, il préfère toutefois prendre le médicament innovateur. Avant le 1^{er} janvier 2016, son médicament lui coûtait 32 \$ et le régime collectif d'assurance maladie de la CSQ remboursait 68 \$. Dorénavant, le même médicament lui coûtera 60 \$, car le régime ne défrayera que l'équivalent de la version générique, soit 40 \$ (le régime prévoit un remboursement de 80 % de 50 \$).

GÉNÉRIQUE OU INNOVATEUR : COMMENT S'Y RETROUVER ?

Un médicament générique est une copie d'un médicament innovateur. Il contient exactement les mêmes ingrédients actifs. Il est de même qualité et respecte la même réglementation rigoureuse. De plus, sa pureté, son efficacité et son innocuité sont identiques. En milieu hospitalier au Québec, c'est plus de 90 % des médicaments administrés qui sont génériques.

Seules différences : le nom du produit, l'apparence variant en raison des ingrédients non actifs et le prix. En effet, la version générique est toujours moins coûteuse, car les compagnies la fabriquant investissent moins dans la recherche, le développement et la promotion. /



CRISES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

LE RÈGNE DU NÉOLIBÉRALISME TOUCHE À SA FIN

CLAUDE GIRARD *Conseiller CSQ aux communications*

« Chaque jour, des milliers de personnes fuient la guerre et la misère. Partout, les plus pauvres se lèvent pour avoir droit à leur part de richesse. De plus en plus de peuples se soulèvent pour refuser l'exploitation et l'injustice. » Aussi puissant que puisse sembler être le néolibéralisme, le sociologue Jacques B. Gélinas est convaincu qu'il entrera bientôt en collision avec deux murs : les inégalités sociales et le réchauffement climatique.

L'essayiste a publié récemment *Le néolibre-échange – L'hypercollusion business-politique*, aux Éditions Écosociété. La première partie de cette entrevue a été publiée dans l'édition automne 2015 de *Nouvelles CSQ*.

DES MOUVEMENTS DE MASSE ANNONCIATEURS

Pour Jacques B. Gélinas, les mouvements de masse témoignent du désir des populations les plus pauvres de briser leurs chaînes.



Jacques B. Gélinas

« Ce ne sont pas tous les pays qui plient l'échine devant les grandes entreprises. Certains gouvernements refusent de se soumettre aux maîtres du néolibéralisme et à l'exploitation économique. C'est ce qu'a fait Evo Morales, en Bolivie, qui, avec l'appui de son peuple, a expulsé la CIA et le Fonds monétaire international (FMI) de son pays. Même courage du côté du gouvernement de Danny Williams, à Terre-Neuve-et-Labrador, qui a exproprié AbitibiBowater, après qu'elle ait fermé une usine, en 2008. C'est ça, défendre les intérêts de sa population. Si nous avons un vrai leader disant non à l'Oléoduc Énergie Est, TransCanada n'aurait pas d'autre choix que de se soumettre », explique-t-il.

LE SALUT VIENDRA DES PLUS PAUVRES

Le sociologue croit que les grands changements vont venir des pays les plus pauvres. « Malgré les injustices sociales que nous connaissons ici, les gens ne descendent pas dans la rue pour se battre, car, malgré leurs difficultés, ils peuvent toujours bénéficier d'un certain recours. C'est dans les pays les plus pauvres qu'il va se passer quelque chose. Ça ne peut pas continuer ainsi », prévoit-il.

LA SOCIAL-DÉMOCRATIE AU SECOURS DU CAPITALISME

Malgré tout, il demeure confiant : le capitalisme, s'il veut survivre, ne pourra faire autrement que de changer pour répondre à la volonté populaire. « C'est ce qui s'est passé dans les années 1930 avec le *New Deal* du président Roosevelt. La Grande Dépression frappait alors durement, et le communisme faisait des adeptes. Pour éviter la révolution et sauver le capitalisme, les politiciens ont dû céder plus de droits et de privilèges au peuple. C'est ainsi que la social-démocratie est née. Ironiquement, elle a été la planche de salut du capitalisme. »

LE RETOUR DU RÈGNE DE LA CUPIDITÉ

Au tournant des années 1980, la cupidité a toutefois repris le dessus. Un groupe d'économistes, inspirés par Friedman et Hayek, se sont fait les apôtres de la toute-puissance du marché. Une doctrine à laquelle a adhéré Margaret Thatcher, en Angleterre, et Ronald Reagan, aux États-Unis. Le moyen trouvé pour y parvenir : la signature de traités de libre-échange soumettant les États et leurs peuples aux diktats du marché.

Trente ans plus tard, ce monde se trouve sur le bord du chaos, en raison, notamment, de la croissance économique à tout prix, sans égard aux conséquences environnementales et sociales.

LA CIVILISATION TOUJOURS EN MARCHÉ VERS L'AVANT

Y a-t-il de l'espoir ? « Oui, répond Jacques B. Gélinas. Quoi qu'on dise, l'humanité se civilise de plus en plus. Les progrès se font lentement, mais il y en a. Je me souviens d'une époque où ma mère n'avait pas le droit de voter, ni même de signer un chèque. C'était la norme de penser les hommes supérieurs aux femmes. Tout cela a changé, et personne de sérieux ne voudrait revenir en arrière. »



Photos: Pascal Rathé

L'auteur rappelle aussi qu'aucun système n'est éternel. « L'humanité a existé longtemps sans le capitalisme. Avant lui, il y en a eu d'autres, dont le féodalisme et l'esclavagisme, qui ont été remplacés le moment venu. Il en ira de même du capitalisme. »

LE COOPÉRATIVISME COMME VOIE D'AVENIR

« Puisqu'il faut remplacer le capitalisme – destructeur de l'environnement, fomenteur d'inégalités et corrompueur de démocratie –, le défi à relever n'est pas d'inventer un nouveau modèle, mais plutôt de reconnaître à sa juste valeur le coopérativisme, un système déjà bien rodé », poursuit-il.

Les coopératives permettraient de sortir d'une économie de compétition, pour aller vers une économie de coopération. « Le coopérativisme concilie économie et démocratie. Il réencastre l'économique dans le social, réduit les inégalités, valorise l'éducation, favorise l'entraide en même temps qu'une saine émulation et accompagne par un développement régional fondé sur l'initiative de ceux qui habitent le territoire. Il place le capital au service de l'intérêt général et des individus en quête de dignité. »

Voilà l'une des pistes d'avenir pour remettre l'humanité sur les rails de l'évolution vers une plus grande civilisation. /



Prenez le virage vert

DEMANDEZ UNE SOUMISSION D'ASSURANCE AUTO, HABITATION OU ENTREPRISE ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER

30 000 \$

POUR RÉNOVER VOTRE MAISON DE FAÇON ÉCORESponsable

GAGNANT POUR VOUS, GAGNANT POUR L'ENVIRONNEMENT !

Vous êtes déjà client de La Personnelle ?

Vous êtes automatiquement inscrit au concours. C'est notre façon de vous remercier.

Pour courir la chance de gagner, demandez votre soumission !

1 888 476-8737

lapersonnelle.com/masoumissiongagnante

Les protections RésAut 
Assurances auto, habitation et entreprise



Assureur choisi par la CSQ



laPersonnelle

La bonne combinaison.

Certaines conditions s'appliquent. La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Aucun achat requis.

Le concours se termine le 31 décembre 2016. Le tirage aura lieu le 16 janvier 2017. Il y a un (1) prix à gagner : le gagnant aura le choix entre un montant de 30 000 \$ CAN remis sous forme de cartes-cadeaux échangeables dans un centre de rénovation contre des produits ou des services de rénovations écoresponsables ou un chèque de 30 000 \$ CAN.

Le gagnant sera responsable de choisir les fournisseurs – sur approbation de La Personnelle – et de coordonner tous les travaux. Détails et règlement disponibles

à lapersonnelle.com/masoumissiongagnante.

Précarité et travail atypique

LES SYNDICATS DOIVENT SORTIR DES SENTIERS BATTUS

ROBERT MAROIS *Conseiller CSQ à la formation syndicale*

L'uniformité du marché du travail est terminée. Aujourd'hui, on compte une multitude de statuts d'emploi et de préoccupations diverses. Le travail est fragmenté, multiplié et hiérarchisé. Voilà l'un des principaux constats que dresse Yanick Noiseux. Dans son plus récent ouvrage, *Transformations des marchés du travail et innovations syndicales au Québec*, il propose une analyse fouillée des diverses dynamiques du travail et de plusieurs pratiques syndicales.

« Le travail précaire et le travail atypique représentent les deux facettes d'une même réalité, vécue surtout par des femmes et des jeunes », précise le professeur de sociologie à l'Université de Montréal. Il rappelle qu'en devenant de plus en plus précaire – c'est-à-dire à durée déterminée, insuffisamment rémunéré, avec peu ou pas d'avantages sociaux, etc. –, le travail devient aussi atypique. Pensons au travail à temps partiel, temporaire ou autonome, au cumul d'emplois, ainsi qu'au travail invisible effectué, notamment, par les travailleurs au noir, les aides familiales et les travailleurs migrants saisonniers.

UN PHÉNOMÈNE ENRACINÉ DANS LE NÉOLIBÉRALISME

Selon Yanick Noiseux, les stratégies néolibérales ont contribué, de plusieurs façons, depuis les années 1980, à la prolifération du travail atypique, notamment en réorientant le rôle de l'État, en modifiant le Code du travail pour faciliter le recours à la sous-traitance et en particularisant les emplois.

LA FLEXIBILITÉ ET SES CONSÉQUENCES SUR L'EMPLOI

Par ailleurs, en cherchant à atteindre la flexibilité en emploi, le gouvernement permet aux forces du marché d'agir sans contrainte. Résultat : le travail atypique et la sous-traitance augmentent. On assiste, entre autres faits et effets, à un déplacement des services ou des emplois vers des agences externes de placement.

QUAND L'ACTION COLLECTIVE DEVIENT DIFFICILE

Le contrôle patronal s'exerce désormais en amont des relations quotidiennes du travail. Le sociologue souligne que la précarité avantage l'employeur puisqu'il n'a plus à persuader (ou même à invectiver) son personnel pour qu'il accepte, par exemple, une baisse globale de sa rémunération ou une charge de travail plus lourde.

Au final, les relations du travail s'individualisent, les travailleuses et travailleurs se trouvent en concurrence les uns avec les autres, et l'action collective devient plus difficile.

DES VICTOIRES SONT ENCORE POSSIBLES

Malgré tout, le regard que Yanick Noiseux pose sur la situation n'est pas sombre. Il rappelle que différentes actions collectives se sont soldées par des victoires. Il souligne aussi que plusieurs syndicats ont réussi à arrimer les revendications entre les travailleurs typiques et atypiques ainsi qu'à rendre prioritaire la lutte contre la précarité.

LES DÉFIS DU SYNDICALISME

À la CSQ, tout comme au sein de plusieurs autres organisations syndicales, les membres précaires ou atypiques représentent actuellement près de 50 % des effectifs. Leurs besoins collectifs sont, en conséquence, variés.



Photo Jean-François Leblanc

Yanick Noiseux

Yanick Noiseux est catégorique : il faut partir d'en bas, des besoins à la fois collectifs et particuliers des membres. Il s'agit, notamment, de repérer les motivations convergentes, de rapprocher les personnes au travail et de réduire les tensions. L'enjeu est de concilier les différents intérêts collectifs et de fonder l'action syndicale pour une meilleure égalité. Il en va de la vitalité, peut-être même de la survie, du syndicalisme au Québec. /



KRUGMAN CONTRE ROGOFF L'AUSTÉRITÉ EN DÉBAT

ÉRIK BOUCHARD-BOULIANNE *Économiste CSQ*

Montréal a récemment reçu la visite de deux des plus grands économistes sur la planète, Paul Krugman et Kenneth Rogoff, dans le cadre d'un débat sur diverses grandes questions économiques, notamment l'austérité et les inégalités de revenus. Ce face-à-face montréalais a attiré passablement l'attention puisque tout semble opposer ces deux grandes figures de l'économie.

Paul Krugman, chroniqueur au *New York Times* et lauréat du Prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel (communément appelé « prix Nobel d'économie »), est l'un des plus influents opposants aux mesures d'austérité. Comme il le dit lui-même : « Depuis 2008, j'essaie de démontrer que les craintes contre l'action du gouvernement pour stimuler l'économie sont sans fondement. »

À l'opposé, Kenneth Rogoff, professeur à l'Université Harvard et ancien économiste en chef du Fonds monétaire international (FMI), a publié des travaux montrant comment l'endettement des pays peut devenir un frein à leur croissance économique. Selon lui, les gouvernements doivent éviter à tout prix les déficits, quitte à réduire les dépenses publiques. Toutefois, ses travaux démontrant que les pays fortement endettés souffraient d'une croissance économique pratiquement inexistante ont été au centre d'une vive polémique lorsqu'un groupe de chercheurs a découvert des erreurs importantes.

INVESTIR POUR STIMULER L'ÉCONOMIE

Malgré la vision diamétralement divergente des débatteurs quant aux politiques économiques à mettre en place lorsque l'économie est en récession ou en panne, cette rencontre a tout de même permis de dégager quelques éléments de convergence. Ainsi, les deux célèbres économistes appuient fermement les investissements en infrastructure, surtout actuellement, alors que les taux d'intérêt sont très bas.

Par contre, Paul Krugman ne voit aucun problème à inscrire des déficits pour les dépenses courantes (qu'on appelle souvent les dépenses d'épicerie) lorsque l'économie ne va pas bien. Il souligne que ces dépenses stimulent l'économie et que l'austérité n'a jamais permis de régler les problèmes d'endettement.

LA DÉMOCRATIE COMPROMISE PAR L'INÉGALITÉ

Ils ont partagé également le même constat sur la question des inégalités de revenus : il s'agit d'un problème majeur auquel il faut s'attaquer. Rogoff affirme même que « l'inégalité compromet la démocratie aux États-Unis ». Krugman a appuyé les propos de son collègue lorsqu'il a souligné que deux cents familles américaines seulement étaient à l'origine de la moitié des contributions aux partis politiques américains.

Malgré leur divergence, les deux grands économistes ont confirmé que l'État a encore un rôle économique primordial à jouer au XXI^e siècle. /

TaxCOOP 2015

Les paradis fiscaux au cœur des discussions

Montréal a été l'hôte, au début novembre, d'une grande rencontre portant sur la fiscalité internationale des entreprises. Brigitte Alepin, fiscaliste québécoise et scénariste du documentaire primé *Le Prix à payer*, a été l'une des instigatrices de l'événement, réunissant de grands experts internationaux.

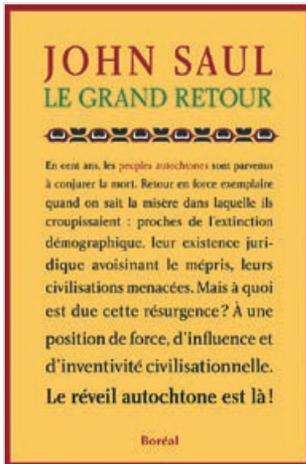


La rencontre visait à mettre en lumière les méthodes utilisées par les multinationales pour réduire radicalement leurs contributions fiscales en créant une multitude de filiales dans les paradis fiscaux.

Pascal St-Amans, directeur du Centre de politique et d'administration fiscales de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a décrit les grandes lignes du plan d'action de l'OCDE et du G20 pour contrer l'érosion des bases fiscales des pays développés. Plusieurs experts et militants d'organismes non gouvernementaux lui ont donné la réplique en expliquant pourquoi le plan d'action du G20 est insuffisant et voué à l'échec.

TaxCOOP 2015 a été l'occasion d'une grande sensibilisation au problème du recours aux paradis fiscaux et à la concurrence fiscale internationale tout en ouvrant la discussion sur les solutions potentielles pour contrer le phénomène. /

Pour en savoir plus sur les paradis fiscaux, visitez le site echeparadisfiscaux.ca.



1



2



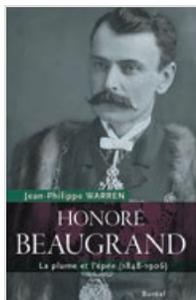
3



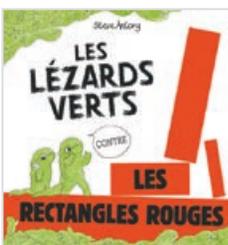
4



5



6



7

1. LE GRAND RETOUR

Boréal

« Quoi que fassent les gouvernements du Canada, les peuples autochtones vont voir leur force et leur influence s'accroître. » Dans cet essai optimiste, riche et très fouillé sur la résurgence politique des autochtones, John Saul bouscule bien des préjugés. Il nous invite à replacer les Amérindiens au centre de notre histoire et à reconstruire, avec eux, des liens essentiels. Le philosophe présente aussi des textes intégraux de personnalités autochtones d'hier à aujourd'hui. Une lecture absolument incontournable.

2. ILS ONT VÉCU LE SIÈCLE

Éditions de l'Aube

Des témoignages rares et précieux, Mélanie Loisel en a recueilli soixante-deux au fil de ses rencontres aux quatre coins du globe. Ces personnes, qui se sont mobilisées et battues pour un monde meilleur, racontent ces grands moments qui ont marqué leur vie, de la Shoah à la crise en Syrie. Elles ont accepté de partager leurs souvenirs pour que les jeunes puissent tirer des leçons de l'histoire.

3. LES POÈMES NE ME FONT PAS PEUR

Boréal

Elle est passionnée par la poésie. À 15 ans, l'héroïne se réfugie dans cet univers pour mieux comprendre ce qui l'habite, pour donner du sens aux événements de sa vie. Un charmant récit poétique, de Laurent Theillet, idéal pour initier les élèves du secondaire à ce genre littéraire.

4. MILLIE ROSE

Éditions Druides

Millie Rose trouve une étrange clé et part à la découverte de son propriétaire. Cette histoire intrigante, aux superbes illustrations, invite les enfants à se poser une foule de questions et à lire entre les lignes. Une fiche d'exploitation pédagogique (préscolaire et primaire) est disponible : editionsdruides.com.

5. RACONTE-MOI UNE TERRE POUR DEMAIN

De la Martinière Jeunesse

Ce très beau livre, aux magnifiques photos, invite le jeune lectorat à réfléchir sur les questions liées à l'environnement et au développement durable, mais aussi à la solidarité, au partage et à la paix.

6. HONORÉ BEAUGRAND, LA PLUME ET L'ÉPÉE (1848-1906)

Boréal

Honoré Beaugrand a été soldat dans l'armée mexicaine, journaliste à La Nouvelle-Orléans, touriste en Chine, romancier et poète, maire de Montréal, riche actionnaire de banques et de chemins de fer, et propriétaire du journal *La Patrie*. Durant sa vie, il a défendu le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le principe d'une éducation obligatoire et gratuite, l'idéal du suffrage universel et l'importance de la séparation des affaires de l'Église et de l'État. Jean-Philippe Warren propose un livre très actuel, qui nous rappelle qu'il vaut mieux être un peuple audacieux plutôt que résigné et soumis aux élites.

7. LES LÉZARDS VERTS CONTRE LES RECTANGLES ROUGES

Scholastic

Les lézards verts et les rectangles rouges s'affrontent sans relâche. Cette histoire, pour les 3 à 5 ans, permet d'aborder les questions liées aux querelles et à la guerre, tout en donnant l'occasion de célébrer la différence.

**Des articles d'actualité sur une
variété de sujets liés à la santé**
**Des nouvelles sur votre
assurance collective**
... et plus!



Pour recevoir notre nouveau bulletin par courriel dès février
Inscrivez-vous au site ACCÈS | assurés au ssq.ca/acces



LA **CSQ**, FIÈRE PARTENAIRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ FTQ!

Pour plus d'information sur le protocole CSQ - Fonds, communiquez avec le ou la responsable local(e) (RL) dans votre milieu de travail, votre syndicat local ou avec **Langis Beaulieu**, coordonnateur – CSQ au 1 800 361-5017.

